



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Référentiel de diplôme

Baccalauréat professionnel



“Conduite et gestion
de l’entreprise agricole”

Sources : <http://photo.agriculture.gouv.fr> :

©Scheik Saïdou/Min.Agri.Fr
©Pascal Xicluna/Min.Agri.Fr
©Xavier Remongin/Min.Agri.Fr

Référentiel de diplôme Baccalauréat professionnel “Conduite et gestion de l’entreprise agricole”

Sommaire



Référentiel professionnel	1
Contexte de l'emploi visé	3
Fiche descriptive d'activités	11
Situations professionnelles significatives	15
 Référentiel de certification.....	17
Liste des capacités attestées par le diplôme	19
Tableau des épreuves.....	23
Modalité d'évaluation	27
 Référentiel de formation	31
Présentation et architecture de formation.....	33
Formation à caractère professionnel	35
Modules de formation	37
 Les unités de formation.....	45
Siglier.....	78

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion
de l’entreprise agricole”

Référentiel
professionnel

Le référentiel professionnel commun au baccalauréat professionnel agricole "Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole" (CGEA) et au Brevet Professionnel "Responsable d'Entreprise Agricole" (BPREA) décrit les emplois de niveau IV exercés par les personnes ayant la responsabilité d'une entreprise agricole, ou salarié-es hautement qualifié-es.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit les informations relatives au contexte de l'emploi visé. La deuxième partie de ce référentiel est constituée de la fiche descriptive et prospective d'activités (FDA). La troisième partie présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champ de compétences.

1- Le contexte du secteur professionnel

La diversité des agricultures est un atout pour poursuivre le développement d'une agriculture durable et compétitive et ainsi répondre aux attentes d'une majorité d'agriculteur-ices et de citoyen-nés.

Depuis le début des années 80, cette diversité des exploitations, des modèles et des pratiques agricoles s'exprime en termes de stratégies et de trajectoires possibles, de diversité des modèles économiques, des parcours professionnels vers et depuis l'agriculture, des profils sociologiques des agriculteur-ices, des modes de vie, des collectifs de travail et des partenaires, des horizons spatiaux et temporels dans lesquels s'inscrivent les activités agricoles, des modes d'organisation entre les acteurs au sein des filières, des attitudes face au changement. Cette diversité s'accompagne également d'opportunités nouvelles pour réactualiser le contrat social entre les agriculteur-ices et la société en matière d'alimentation et de santé publique, de bien-être animal et de respect de l'environnement, d'emploi et de compétitivité, de ruralité et de relations ville-campagne, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

De l'agroécosystème au système alimentaire mondial, la "triple performance" économique, sociale et environnementale et la transition agro-écologique constituent le nouveau modus operandi de la conduite et de l'accompagnement du changement dans les exploitations agricoles. Anticiper et s'adapter à un contexte en rapide évolution pour produire, transformer, commercialiser, contractualiser, se diversifier et innover, les exploitations agricoles sont devenues de véritables entreprises agricoles et rurales. Dans ce nouveau rapport au métier et au vivant, au territoire et à la société, les agriculteur-ices d'aujourd'hui sont de plus en plus polyvalentes et multicom pétentes.

Fer de lance de l'agriculture européenne et du commerce extérieur français, l'agriculture, la sylviculture et la pêche représentent 1,6% du PIB national (2010). L'agriculture est un secteur économique moderne produisant des biens et des services très diversifiés dont l'essor a reposé sur l'augmentation de la productivité et sur une double spécialisation : celle des systèmes de production et des régions agricoles. Sur la base du recensement agricole (RGA) de 2010, la typologie des systèmes d'exploitation agricole

INOSYS¹ a mis en évidence une spécialisation marquée des systèmes agricoles, "dès lors que 63% des entreprises sont spécialisées dans un type de production" auxquels s'ajoutent 23% de cultivateurs-éleveurs, 11% de polyéleveurs et 3% de polyculteurs.

On dénombre actuellement 490 000 exploitations agricoles (2010) en France métropolitaine dont 347 000 exploitations professionnelles². Les surfaces consacrées à l'agriculture représentent plus de 51% du territoire. Ces surfaces ne cessent de décroître depuis 1950, et cela se traduit par une nette diminution du nombre des petites exploitations familiales au profit d'entreprises moyennes et grandes, majoritairement gérées sous forme sociétaire (GAEC, EARL, SARL ...).

La taille moyenne des entreprises est passée de 42 hectares en 2000 à 55 hectares en 2010. Plus de la moitié de la surface agricole française est exploitée par le quart des exploitants. En 2010, plus de 75% des exploitations agricoles sont situées en zone urbaine et périurbaine contre 44% en 2000 (INSEE, Agreste, 2010).

L'agriculture, la sylviculture, la pêche et les IAA emploient 1,43 million d'ETP, soit 5,6% de l'emploi total national, contre 11,9% en 1980. Cette forte baisse est surtout due à l'agriculture dont la part dans l'emploi total est passée de 9,3% à 3,3%³ en trente ans. Sur le plan démographique, l'âge moyen de la population active agricole française augmente et la question du renouvellement des générations devient préoccupante. Sur le plan social, la profession s'est féminisée et le niveau de formation initiale s'est élevé. La part de la main-d'œuvre familiale se réduit au profit d'un recours croissant à des emplois salariés notamment au travers de structures de type groupement d'employeurs et de délégation de travaux ou de services à un prestataire (EDT, CUMA, centre de gestion ...) dont l'importance varie suivant les productions. Ainsi, la part des entreprises ayant recours à une main-d'œuvre permanente non familiale a doublé en vingt ans.

Les entreprises agricoles sont de plus en plus confrontées à la volatilité des prix du fait de la réduction progressive des aides à la production et de la mondialisation des échanges. La baisse des marges brutes fait de la diversification et de l'organisation économique des producteurs une alternative à la spécialisation. En contrepoint du modèle de standardisation, le développement d'activités "innovantes" liées à la transformation, à la commercialisation et à la prestation de services permet de mieux répartir les risques financiers et de satisfaire les nouvelles demandes sociétales.

1.1- Contexte des filières de productions végétales

Dans le secteur de l'agriculture, la réorganisation des filières a conduit à une certaine concentration des acteurs et la progression des entreprises spécialisées en productions végétales est très nette, à l'exception des légumes⁴. La surface moyenne des entreprises a progressé et les céréales y représentent les surfaces les plus importantes. On observe une diminution du nombre des entreprises et une augmentation de la superficie moyenne cultivée.

La France est le premier pays producteur de céréales de l'Union Européenne

Avec une production de 68 millions de tonnes pour 15,4 milliards d'euros en 2012, la France est le 1er pays producteur de céréales de l'Union Européenne. 9,4 millions d'hectares de céréales sont cultivés en France, soit 15% du territoire métropolitain. Si une dizaine d'espèces de céréales est cultivée en France, la majeure partie de la production se concentre sur 4 espèces : le blé tendre, le maïs grain, l'orge et le blé dur. Depuis quelques années, la concurrence s'est fortement accrue entre pays européens, notamment avec l'Allemagne. On observe également une forte corrélation entre le prix des céréales et celui du pétrole en raison du développement de leur usage énergétique pour compenser la baisse de la disponibilité des énergies fossiles.

On note une stabilité du nombre de chef-fes d'exploitation (dont 42% ont moins de 50 ans) et co-exploitants-es, une diminution des actifs familiaux et des salariés permanents hors cadre familial, avec une demande plus conséquente auprès des entreprises de prestations de service. Le nombre de salariés permanents hors famille est resté stable dans les entreprises spécialisées en grandes cultures, alors qu'il a progressé dans l'ensemble des entreprises (maraîchage et arboriculture notamment). Compte tenu de l'augmentation de la SAU moyenne de ces entreprises, la productivité du travail a fortement augmenté. Comme dans l'ensemble de l'agriculture, la filière se féminise et 27% des chef-fes d'entreprises sont des femmes.

Le principal défi à relever en grandes cultures annuelles est d'ordre environnemental

Guyomard et al. et les groupes filières de l'INRA (2013) indiquent que "Dans un contexte économique favorable de prix élevés des produits, le principal défi à relever en grandes cultures annuelles est d'ordre environnemental, au double titre de la réduction des utilisations de ressources fossiles (énergie, eau et phosphore) et de l'amélioration de l'état de l'environnement dans les quatre dimensions (sol, eau, air et biodiversité), tout en maintenant la compétitivité des entreprises. Il s'agit en particulier de réduire les utilisations d'engrais minéraux de synthèse et de produits phytosanitaires, en maintenant la qualité sanitaire des productions, et de diminuer les consommations d'eau d'irrigation là où les entreprises y ont recours."⁵

La France est également un acteur majeur du secteur des fruits, légumes et pommes de terre

Dans un contexte de grande diversité des espèces cultivées et des conditions de production, à quelques exceptions notables, les volumes de production sont orientés à la baisse depuis plusieurs années. Cette baisse liée à la perte de compétitivité, à la stagnation de la consommation domestique et à la désaisonnalité de la consommation à l'origine d'importations croissantes. Ce secteur est un utilisateur important de produits phytosanitaires et de produits plastiques (dont une partie seulement est recyclée).

La part importante des productions sous cahiers des charges (signes officiels de qualité et chartes privées), le développement des circuits de commercialisation de proximité et de l'agriculture biologique, et les innovations techniques et organisationnelles disponibles, et pour certaines déjà mises en œuvre, sont autant de facteurs encourageants⁶.

1.2- Contexte des filières de productions animales

Le secteur des productions animales se caractérise par une diminution du nombre d'entreprises et une augmentation de la taille des élevages. Une des conséquences est le recours à de la main-d'œuvre salariée qualifiée. Tous secteurs d'élevage confondus, le nombre total de salarié-es a peu évolué durant la dernière décennie. En effet, l'augmentation du nombre de salarié-es dans les élevages bovin, ovin, caprin et porcin a compensé les diminutions observées dans les secteurs de l'aviculture et de la polyculture-élevage. La spécialisation des élevages va de pair avec une augmentation de la productivité, de la technicité et de la prise en compte des politiques publiques en matière de santé et de bien-être animal⁷.

La typologie des systèmes d'exploitation agricole (INOSYS) a permis de montrer que 58% des entreprises pratiquent au moins un élevage.

Les systèmes allaitants (bovins ou ovins) et laitiers spécialisés regroupent respectivement 60 000 et 22 600 entreprises. Le troupeau bovin laitier français a enregistré au cours de la dernière décennie une diminution du nombre de ses entreprises. Cela a pour conséquence une augmentation de la taille des élevages et une élévation de la production moyenne des troupeaux. On note par ailleurs une croissance importante de la production de lait issue de l'agriculture biologique. La production de lait de chèvre et de brebis est essentiellement transformée en fromage et pour ces deux secteurs, le nombre d'élevages a diminué alors que le nombre total de têtes ainsi que la production ont augmenté.

Concernant l'élevage de bovins de races à viande, les effectifs et les niveaux de production ont diminué tandis que la taille moyenne des troupeaux a augmenté. La consommation de viande bovine s'est réduite en France et cette évolution des habitudes alimentaires est parallèle à la baisse de la production dans les élevages. Il faut enfin noter que la commercialisation de viande bovine est constituée pour plus d'un tiers par des animaux issus du troupeau laitier.

L'élevage d'ovins de races à viande a perdu la moitié de ses brebis allaitantes, depuis les années 80, victime d'un contexte défavorable (augmentation de l'âge des éleveurs, prix faible, consommation en repli). On observe une augmentation de la taille des troupeaux, ainsi qu'une forte mobilisation de la filière pour améliorer la qualité des produits.

Le nombre d'élevages porcins ne cesse de diminuer corrélativement à l'augmentation de la taille moyenne des troupeaux. La consommation de viande porcine est en repli, mais représente tout de même plus du tiers de la consommation nationale de viande. La production porcine se concentre dans le grand Ouest de la France avec 75% de la production nationale. La région Bretagne représente à elle seule 58% de la production nationale et une grande part de l'emploi salarié.

Après avoir subi un déclin important sur la dernière décennie, la filière avicole est quant à elle bien représentée en France.

La production de volailles de chair a retrouvé un niveau de production proche de celui du début des années 90. Ceci s'explique par une progression de la consommation intérieure et une forte demande dans les pays tiers. Celle de la production de dindes et d'œufs a diminué, de même que les productions labellisées. Seuls les produits avicoles issus de l'agriculture biologique se maintiennent.

Sur le plan économique et environnemental, le rapport sur l'agriculture doublement performante et sa déclinaison pour quelques orientations productives (Ibid) indique que "Les productions animales françaises doivent s'adapter aux prix élevés de l'aliment du bétail, à une forte volatilité des prix de leurs produits et des coûts, et à une concurrence internationale accrue. La charge de travail est élevée et les éleveurs vivent de plus en plus mal le fossé qui se creuse entre leurs revenus et ceux des producteurs de grandes cultures. Les productions animales françaises ont pourtant des atouts à faire valoir. Elles constituent une source significative d'emplois et elles valorisent une part très importante du territoire, notamment l'élevage de ruminants présent dans plus d'une exploitation sur deux et dans 95% des cantons de l'hexagone. A l'échelle des élevages, les principaux défis concernent la réduction des émissions vers l'atmosphère (gaz à effet de serre et ammoniac), les aquifères (nitrate) et les sols (cuivre et zinc), la maîtrise des consommations de ressources non renouvelables (énergie fossile et phosphore), la maîtrise de la qualité sanitaire des viandes (résidus d'antibiotiques), et une meilleure valorisation des atouts des élevages gestionnaires de surfaces et d'infrastructures agro-écologiques favorables à la biodiversité. Développer des élevages doublement performants, sur les plans économique et environnemental, suppose d'agir sur deux leviers, à savoir le bien-être animal et les conditions de travail. La grande diversité des territoires et des contextes socio-économiques fait que les systèmes d'élevage, les filières et les territoires ne sont pas tous concernés au même titre par ces différents défis. Cette grande diversité fait aussi apparaître qu'il n'y a pas une solution unique et universelle à proposer et promouvoir : chacun doit construire son "modèle" sur la base d'une approche globale de l'exploitation, en tenant compte de ses spécificités et en raisonnant la performance économique de façon pluriannuelle".

1.3- Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

Les facteurs d'évolution présentés ci-dessous ne sont pas exhaustifs, mais sont suffisamment prospectifs et significatifs pour rendre compte de la dynamique et des impacts des évolutions en cours sur les activités et les pratiques agricoles. Ces facteurs auront incontestablement des effets directs ou indirects sur les emplois des salarié-es de l'agriculture.

I L'évolution de la démographie agricole

L'évolution de la démographie agricole aura des conséquences sur l'organisation, le fonctionnement et la transmission des entreprises agricoles⁸. On observe un net vieillissement des chef-fes d'exploitation. Le pourcentage de chef-fes d'exploitation de plus de 50 ans a fait un bond de 32 à 38% entre 2000 et 2010. Le secteur laitier et la plupart des systèmes spécialisés sont particulièrement touchés. D'autre part, les enfants d'agriculteur-ices ne représentent plus un vivier suffisant pour le renouvellement des générations, ceci à l'horizon d'une vingtaine d'années⁹. Cette évolution est d'autant plus préoccupante que la part des moins de 40 ans recule sensiblement, passant de 34% en 2000 à seulement 23% en 2010.

Pour la plupart des familles de systèmes, l'enjeu de la transmission des entreprises se pose pour les agriculteurs nés avant 1960. Près de la moitié d'entre eux n'ont pas de successeur connu, notamment les producteurs spécialisés de volaille et les maraîchers (plein champ ou serres) pour lesquels ce taux atteint 75%. En revanche, certains secteurs bénéficient d'installation plus nombreuses depuis 2000 : les systèmes bovins viande naisseurs, les polyéleveurs laitiers, les systèmes spécialisés en céréales, oléagineux protéagineux non irrigués, les cultivateurs éleveurs allaitants¹⁰. Dans un contexte économique et social de plus en plus contrasté et souvent difficile où la possibilité de vivre de ses propres revenus agricoles s'amenuise, c'est la question de l'attractivité du métier qui est posée. De plus en plus et de mieux en mieux formés, les jeunes générations d'agriculteur-ices ont des projets de vie différents de ceux de leurs aînés, en termes d'amélioration de leurs conditions de travail et de qualité de vie.

Si paradoxalement "les agriculteurs n'ont jamais été aussi peu nombreux, ils n'ont jamais été autant diversifiés entre eux par les activités qu'ils conduisent et leur origine sociale ne cesse de se renouveler"¹¹. Cette diversité d'agriculteur-ices et de projets professionnels participe elle aussi à l'évolution de la démographie agricole. Le secteur de l'agriculture est désormais marqué par la fluidité des parcours professionnels vers et depuis l'agriculture, avec des installations ou des reconversions professionnelles tardives ou précoces, avant ou après avoir exercé le métier d'agriculteur. Aujourd'hui, être agriculteur devient une activité parmi d'autres que choisissent de plus en plus de personnes non issues du milieu agricole. D'une part, la nouvelle dynamique liée aux transmissions et installations hors cadre familial contribue activement à ce renouvellement. En 2012, 30% des installations aidées correspondent à des installations hors cadre familial dont les deux tiers sous forme sociétaire¹². Elles bénéficient à certains secteurs plus qu'à d'autres, comme les maraîchers de légumes de plein champ, les éleveurs porcins engraisseurs, les éleveurs caprins lait et les éleveurs de volailles de chair. D'autre part, avec un quart des exploitations françaises dirigées par des femmes en 2010 et une part significative des installations des moins de 40 ans, la "féminisation" de la profession agricole a un impact significatif sur la démographie agricole autant que sur les représentations du métier¹³.

Pour accompagner ces évolutions, les nouvelles générations sont également mieux accompagnées. La nouvelle politique de l'installation en agriculture ouvre le Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et la professionnalisation à tous les porteurs de projet, qu'ils soient ou non demandeurs des aides des pouvoirs publics dans la mesure où les deux tiers des installations agricoles sont des installations non-aidées¹⁴. Elle a pour objet de renforcer l'accompagnement et la professionnalisation des candidat-es à l'installation par les acteurs de la formation, du conseil et les collectivités. En phase d'installation ou de transition, la sécurisation des parcours professionnels constitue l'une des clés du changement.

II La réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) 2015

La réforme de la PAC est entrée en application en 2015¹⁵. Elle vise à soutenir l'ensemble des filières agricoles et à orienter les aides agricoles en faveur de l'élevage, de l'emploi, de l'installation de nouveaux agriculteur-ices, de la "triple performance" et des territoires ruraux. Le budget s'élève pour la France à 9,1 milliards d'euros de crédits européens par an sur la période 2014/2020 (contre 9,3 milliards en 2013).

Les droits au paiement unique (DPU) qui existaient en 2014, sont remplacés par une aide en trois parties : le droit au paiement de base (DPB), le paiement vert et le paiement redistributif. La valeur moyenne France entière sera de 243€/ha sur les 52 premiers hectares de l'exploitation.

Le paiement "de base" est versé en fonction des surfaces détenues par les agriculteur-ices. Sa valeur est liée aux paiements historiquement reçus en 2014 et va progressivement "converger" pour que l'aide par hectare apportée à chaque agriculteur se rapproche de la valeur moyenne nationale, réduisant ainsi les disparités entre agriculteur-ices. En 2015, la valeur moyenne des DPB France entière (indicative) sera de 132€/ha.

Le paiement "vert" est un paiement découplé, payé en complément des DPB. Le montant moyen du paiement vert au niveau national sera de 86€/ha. Il est accordé à tout exploitant qui respecte (sauf cas dérogatoires) un ensemble de trois critères bénéfiques pour l'environnement :

- contribuer au maintien au niveau régional, d'un ratio de prairies permanentes par rapport à la surface agricole utile de la région, et ne pas retourner certaines prairies permanentes, dites "sensibles" ;
- avoir une diversité des assolements, c'est-à-dire avoir sur ses terres arables, au moins trois cultures dans le cas général ;
- disposer de surfaces d'intérêt écologique (SIE) sur son exploitation, c'est-à-dire avoir des éléments (arbres, haies, bandes tampon, certains types de culture...) correspondant à au moins 5% de la surface en terres arables et SIE.

Le paiement redistributif est un paiement découplé, d'un montant fixe au niveau national, payé en complément des DPB de l'exploitation, dans la limite de 52 hectares par exploitation. Il permet de valoriser les productions à forte valeur ajoutée ou génératrices d'emploi, qui se font sur des entreprises de taille inférieure à la moyenne. C'est une aide indirecte à l'emploi. Le montant du paiement redistributif sera de 26€/ha en 2015 et augmentera progressivement pour atteindre 100€/ha en 2018.

Très majoritairement dédiées à l'élevage, des aides couplées¹⁶ pourront être accordées à tout secteur "en difficulté économique", à condition d'être dans la liste prévue par le texte communautaire.

Enfin, les mesures agro-environnementales et climatiques¹⁷ (MAEC) et les aides pour l'agriculture biologique sont des mesures permettant d'accompagner les entreprises agricoles qui s'engagent à maintenir ou à développer la "triple performance". C'est un outil clé pour la mise en œuvre du projet agro-écologique pour la France.

■ "Agricultures : produisons autrement" : une démarche systémique, prospective et collective

Les grands cycles biogéochimiques du carbone, de l'azote et du phosphore ont été profondément modifiés ces dernières décennies par l'intensification, la spécialisation et la concentration géographique des activités agricoles dont la durabilité pose aujourd'hui question¹⁸. Cette mutation a été marquée par un recul du "raisonnement agronomique" et une perte d'autonomie des entreprises synonyme d'une dépendance accrue vis-à-vis des énergies et des intrants conventionnels.

La loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt porte une nouvelle ambition pour l'agriculture française. Depuis 2012, la politique volontariste des pouvoirs publics engage les agriculteur-ices et l'ensemble du système de Recherche-Formation-

Développement (RFD) à une réflexion globale sur le fonctionnement des agroécosystèmes et le métier d'agriculteur qui s'appuie à la fois sur une discipline scientifique, des pratiques agricoles innovantes et un mouvement social. L'ambition du "Produisons autrement" et des plans ou programmes d'action¹⁹ qui l'accompagnent est d'engager une évolution du cadre de pensée et des modèles agricoles qui placent l'innovation technique, économique, sociale et organisationnelle au cœur du système. L'agro-écologie est définie à l'article 1 du Code rural et de la pêche maritime. Les systèmes dits agro-écologiques sont des systèmes qui *"privilégient l'autonomie des exploitations agricoles et l'amélioration de leur compétitivité, en maintenant ou en augmentant la rentabilité économique, en améliorant la valeur ajoutée des productions et en réduisant la consommation d'énergie, d'eau, d'engrais, de produits phytopharmaceutiques et de médicaments vétérinaires, en particulier les antibiotiques. Ils sont fondés sur les interactions biologiques et l'utilisation des services écosystémiques et des potentiels offerts par les ressources naturelles, en particulier les ressources en eau, la biodiversité, la photosynthèse, les sols et l'air, en maintenant leur capacité de renouvellement du point de vue qualitatif et quantitatif. Ils contribuent à l'atténuation et à l'adaptation aux effets du changement climatique"*²⁰.

De la plante et de l'animal au système alimentaire mondial, l'agro-écologie se définit comme une façon de concevoir et de piloter des systèmes de production en s'appuyant sur un ensemble de principes communs :

- La valorisation des processus naturels, de la diversité biologique et génétique naturelle, cultivée ou élevée et le renforcement des régulations biologiques dans les agroécosystèmes ;
- La recherche du recyclage des éléments (azote, phosphore, eau) et de l'autonomie vis-à-vis de l'énergie et des intrants.

Si les leviers agronomiques sont bien identifiés et permettront d'améliorer les performances²¹ techniques, économiques et environnementales, les freins socio-techniques au développement de l'agro-écologie et à la diversification des productions sont nombreux. De la phytotechnie à l'agro-écologie, ce changement de paradigme aura des effets à trois niveaux :

- A l'échelle de l'exploitation et de son système de production, par une plus grande diversité fonctionnelle des espèces et des variétés cultivées dans le temps (rotations) et dans l'espace (assolements), et par l'emploi d'une génétique adaptée ;
- A l'échelle des territoires de polyculture-élevage, par la complémentarité entre activités de culture et d'élevage qui permettra d'une part, de gérer et de valoriser les effluents organiques et, d'autre part, d'assurer un débouché à la diversification des productions ;
- A l'échelle des filières, avec le développement de nouveaux modes d'organisation entre acteurs et de nouveaux débouchés pour les cultures de diversification.

La transition agro-écologique vers des systèmes de production innovants pourra également avoir, au cas par cas, des conséquences sur la complexité, le temps et l'organisation du travail ainsi que sur les niveaux de production et l'endettement du fait des investissements requis.

C'est pourquoi la réussite de la transition nécessite le développement des échanges d'expérience dans le cadre de démarches collectives qui engagent à dépasser le raisonnement à l'échelle de la parcelle et de l'exploitation, pour aller à l'échelle du paysage, du territoire et des filières.

Le groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) constitue l'un des outils de la "relance agronomique"²² qui structurera et favorisera cette transition en s'appuyant de manière privilégiée sur des projets collectifs dont l'objectif est de combiner la performance économique, environnementale et sociale des entreprises. Il permettra également d'impliquer plus efficacement l'ensemble des acteurs des filières et du développement agricole pour "déverrouiller" les freins socio-techniques à l'innovation²³.

La reconnaissance officielle de la diversité des agricultures par les pouvoirs publics suscite un large consensus qui permet de valoriser la complémentarité des approches, sans opposer les modèles agricoles. L'approche proposée par "la triple performance" constitue un investissement pour l'avenir qui répond aux préoccupations exprimées par une majorité d'agriculteur-ices en termes de réduction des intrants et d'amélioration de la vie des sols notamment²⁴, pour anticiper et s'adapter au changement tout en maintenant un haut niveau de compétitivité.

I Le défi de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique

L'irréversibilité du changement climatique aura des conséquences prévisibles autant qu'imprévisibles sur la résilience²⁵, la vulnérabilité et la durabilité des agricultures de nos régions. Facteur de risques et d'incertitudes, ces changements s'accompagnent déjà de l'apparition d'événements climatiques extrêmes et coûteux, comme des périodes de sécheresses inhabituelles, de violents épisodes pluvieux ou venteux, etc. A plus long terme, l'élévation du niveau de la température moyenne à la surface du globe aura pour effet de modifier la répartition mondiale des zones agro-écologiques et d'affecter durablement les facteurs pédoclimatiques, la biodiversité et l'épidémiologie des grands bassins de production français et européen.

En conséquence, les agriculteur-ices devront être capables d'adapter leurs systèmes de production pour maîtriser leurs émissions de gaz à effet de serre (GES). En France, les émissions annuelles de GES du secteur agricole représentent 18% des émissions totales du pays : gaz carbonique (CO₂), méthane (CH₄) principalement liés à l'élevage et de dioxyde d'azote (N₂O) lié à la fertilisation azotée. Le défi climatique offre également aux responsables d'entreprises agricoles l'opportunité de participer activement, collectivement et individuellement, à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

Un rapport du CGAER²⁶ indique que "nos sociétés n'ont que très peu conscience des services vitaux que l'agriculture rend déjà et pourrait rendre plus encore à la planète et à l'humanité pour résoudre le défi climatique (...). Le secteur agricole pourrait à lui seul "amortir" une part importante (20 à 60%) des émissions planétaires de GES d'ici à 2030, puis 2050". C'est en premier lieu la capacité photosynthétique du "secteur des terres" (agriculture, forêt et sols) qui constitue un véritable atout pour réduire ces émissions par leur fonction de stockage du carbone dans les sols et les produits de la biomasse. Plus encore, c'est le développement des biofilères qui permettra d'atténuer ces émissions, et d'adapter nos modes de consommation et de production, par effet de substitution de produits bio-sourcés à des produits, des hydrocarbures et des énergies conventionnels d'origines fossiles très émissifs de GES (bétons, métaux, hydrocarbures et chimie fossile).

En tout état de cause, le défi climatique affectera le fonctionnement des agroécosystèmes autant qu'il sera la source d'innovations, et d'opportunités considérables de développement

de nouvelles filières et de diversification des productions, des services et des compétences, pour réussir l'adaptation de nos sociétés au changement climatique.

I Les "fermes numériques" : le développement des nouvelles technologies et des agroéquipements

Robot pour la traite des vaches, drones d'observation de la qualité des sols, guidage des véhicules agricoles par GPS ... le secteur des agroéquipements se diversifie lui aussi pour accompagner, autant qu'il suscite, les changements de pratiques et de systèmes. Les outils d'aide à la décision, la gestion des flux de données et les machines connectées bénéficient des nouvelles technologies.

En production végétale, le travail superficiel du sol, le semis direct (TCS²⁷ et TCSL) et la gestion physique de la flore spontanée, en substitution ou en complément de la chimie, sont de plus en plus fréquemment associés à d'autres leviers agronomiques "amont" pour la protection intégrée des cultures, quel que soit le mode de conduite des cultures. Du semis jusqu'à la récolte, l'informatique embarquée et les systèmes de guidage progressent avec le recours à des technologies de plus en plus sophistiquées (géolocalisation, laser, caméra) comme une des voies possibles pour s'adapter au nouveau contexte économique et environnemental (économie d'intrants, de temps de travail et d'énergie).

En production animale, les "fermes numériques" se développent rapidement avec l'augmentation du nombre d'animaux. L'usage des capteurs, des robots et des systèmes de monitoring rend plus facile le suivi des animaux et confortable le travail des éleveurs en matière de prophylaxie collective, de traçabilité animale, d'épidémiologie-surveillance ou de sélection génétique. Ces changements de pratiques ont également d'importantes conséquences sur le système d'alimentation, l'autonomie et la dépendance des élevages.

La maîtrise de l'évolution technologique et des charges de structure qui y sont liées constitue un enjeu²⁸. Dans tous les cas, le développement et l'accès aux nouvelles technologies auront un impact significatif sur l'organisation et la productivité du travail, ainsi que sur la compétence et la relation des agri-manageurs au vivant.

I La traçabilité des pratiques et la qualité des productions agricoles et alimentaires

Dans un contexte de tertiarisation de l'agriculture, la gestion de la qualité est aujourd'hui unanimement considérée comme un enjeu. L'exigence de traçabilité des pratiques et de "qualité totale" des productions agricoles et alimentaires est une préoccupation constante pour s'adapter à l'évolution de la réglementation et répondre à la demande des marchés. Les professionnels des filières d'élevage sont particulièrement concernés. Les enjeux économiques et les conséquences pour les éleveurs sont aujourd'hui très concrets en terme de respect des bonnes pratiques d'élevage, de transport et d'abattage, d'investissements financiers et de mises aux normes. Si des changements de pratiques importants ont déjà été réalisés ces dernières années²⁹, beaucoup reste à faire compte tenu de la montée des attentes des consommateurs et des citoyens en matière d'éthique, de développement durable et de bien-être animal. La création de l'identifiant "Viandes de France", une certification bleu-blanc-rouge volontaire³⁰ pour des animaux d'élevage nés, élevés, abattus et transformés en France, confirme cette tendance.

Qu'elles soient tournées vers les marchés internationaux, l'agro-industrie, les circuits courts ou les services (agrotourisme), toutes les entreprises doivent ainsi répondre à de nombreuses

demandes externes tout en assurant leur gestion interne. Dans un souci de conformité avec la réglementation ou dans le cadre de démarches volontaires, l'enregistrement des pratiques et la gestion documentaire constituent une nécessité pour produire, transformer et commercialiser. Il ne s'agit plus seulement de fournir des matières premières "peu différenciées", mais de garantir une qualité identifiable (standard, supérieure ou spécifique) et de fournir des services destinés à un ou plusieurs clients ou parties prenantes (administration, collectivités) dans le cadre de contractualisation et de cahier des charges.

Quelle que soit la stratégie commerciale retenue, en terme de standardisation (globalisation) ou de différenciation, la gestion de la qualité permet de créer de la valeur ajoutée, conditionne l'accès à certains marchés ou le versement de certaines aides. Beaucoup d'agriculteur-ices, de filières professionnelles et de territoires sont engagés dans des initiatives très diverses : productions sous signes officiels de la qualité et de l'origine (AOC, AOP, IGP, STG et Label rouge), Certificats de Conformité des Produits (CCP), système de management intégré de la qualité, de l'environnement, de la responsabilité sociale ou sociétale (NF, ISO), référentiels et qualifications (HVE), chartes de bonnes pratiques (BCAE), mesures agro-environnementales (MAEC), etc. Aujourd'hui plus qu'hier, les agriculteur-ices sont incités par les acteurs économiques, les territoires et les pouvoirs publics à développer des stratégies et à contractualiser des engagements qui valorisent avantageusement les pratiques innovantes et les productions de qualité.

2- Les emplois visés par le diplôme

Les emplois-type ciblés par le baccalauréat professionnel agricole "Conduite et Gestion de l'Entreprise Agricole" (CGEA) et le Brevet Professionnel "Responsable d'Entreprise Agricole" (BPREA) sont ceux d'agriculteur-ice et de salarié-e agricole hautement qualifié-e dont le niveau d'emploi est le niveau IV. Ces deux diplômes permettent d'obtenir la capacité professionnelle pour s'installer avec ou sans les aides (DJA). Ces emplois-type renvoient à différentes appellations institutionnelles ou d'usage présentées ci-après.

2.1- Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises

Pôle emploi présente dans le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME) différentes appellations des emplois et métiers visés. Ces différentes appellations institutionnelles sont regroupées au sein des codes A 14.

A 1407 Élevage bovin ou équin

Agriculteur / Agricultrice
Conducteur(trice) d'atelier de production animale bovine ou équine
Eleveur / Eleveuse
Eleveur(se)-sélectionneur(se)
Producteur / Productrice
Responsable d'élevage
Responsable de troupeau

A 1409 Élevage de lapins et volailles

Aviculteur / Avicultrice
Eleveur / Eleveuse
Eleveur(se)-sélectionneur(se)
Engraisseur / Engraisseuse
Gaveur / Gaveuse
Naisseur / Naisseuse
Responsable d'élevage
...

A 1410 Élevage ovin ou caprin

Berger / Bergère
Berger fromager / Bergère fromagère
Chevrier / Chevière
Eleveur / Eleveuse
Eleveur(se) laitier(ère) en production ovine et caprine
Eleveur(se)-sélectionneur(se) d'ovins et de caprins
Producteur / Productrice de lait d'ovin et de caprin
Responsable d'élevage
...

A1411 Élevage porcin

Chef d'exploitation agricole porcine
Chef d'élevage porcin
Chef de production agricole porcine
Conducteur(trice) d'atelier de production animale porcine
Eleveur / Eleveuse en production porcine
Eleveur(se)-sélectionneur(se) en production porcine
Engraisseur / Engraisseuse de porcelets
Naisseur-engraisseur / Naisseuse-engraisseuse porcin
Producteur / Productrice hors sol porcin
Responsable d'élevage porcin
Régisseur / Régisseuse d'exploitation agricole porcine
Second / Seconde d'exploitation porcine
Technicien(ne) spécialisé(e) en conduite d'élevage porcin
...

A 1416 Polyculture élevage

Agriculteur / Agricultrice
Chef d'exploitation agricole
Chef d'équipe d'exploitation agricole
Chef d'équipe en polyculture élevage
Chef de culture céréalière
Chef de production agricole
Contremaître / Contremaîtresse agricole
Contremaître / Contremaîtresse d'exploitation agricole
Cultivateur / Cultivatrice de grandes cultures
Cultivateur / Cultivatrice de plein champ
Céréalière / Céréalière
Exploitant / Exploitante agricole
Gérant / Gérante d'exploitation agricole
Intendant / Intendante d'exploitation agricole
Polyculteur éleveur / Polycultrice éleveuse
Producteur / Productrice
Régisseur / Régisseuse d'exploitation agricole
Second / Seconde d'exploitation en polyculture élevage
...

Dans certaines entreprises, d'autres appellations sont utilisées en référence aux conventions collectives.

2.2. Lien avec des statuts d'emploi

Le professionnel titulaire d'un des emplois observés, selon qu'il est salarié-e ou responsable d'entreprise, ne réalise pas obligatoirement toutes les activités identifiées. Pour réaliser certains travaux, le titulaire de l'emploi doit être titulaire du Certificat Individuel Produits Phytosanitaires (CIPP) qu'il peut acquérir dans le cadre de sa formation.

2.3. Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

Le responsable d'entreprise agricole et les salarié-es hautement qualifié-es peuvent exercer leurs activités dans des types d'entreprises très différents, en fonction du secteur d'activité, de la taille, du statut juridique, du mode de production ou de l'organisation sociale de l'entreprise ainsi qu'en fonction des réseaux et du territoire dans lesquels les activités de l'entreprise s'inscrivent.

Les décisions stratégiques, la négociation, la contractualisation et celles liées au pilotage sont mises en œuvre par tout responsable d'entreprise agricole, quel que soit le secteur d'activité et le système de production. Certaines des fonctions de pilotage comme l'organisation du travail dans un atelier peuvent être déléguées à un-e salarié-e hautement qualifié-e. Les fonctions techniques liées à la production, à la transformation et à la commercialisation sont propres à chaque entreprise en fonction du secteur d'activité et du système de production choisis. Les activités liées à la production peuvent être intégralement réalisées par le responsable, ou bien déléguées, tout ou partie, à un-e salarié-e hautement qualifié-e ou une entreprise extérieure.

Selon les formes juridiques adoptées, le responsable d'entreprise est complètement autonome dans ses choix ou doit rendre des comptes et se conformer aux décisions d'un collectif (conseil d'administration ...). Il peut faire appel à des entreprises de travaux agricoles (ETA) et des saisonniers. Lorsqu'il ou elle est salarié-e, le titulaire de l'emploi est placé, soit sous l'autorité du chef d'entreprise, soit d'un-e chef-fe d'équipe. En tout état de cause, la responsabilité et l'autonomie qui lui sont déléguées sont induites par la nature de l'entreprise ou de l'organisme employeur et par l'expérience acquise au cours de sa carrière professionnelle.

2.4. Degré d'autonomie et de responsabilité

Quels que soient leurs profils et leurs systèmes de production, les responsables d'entreprises agricoles et les salarié-es hautement qualifié-es sont de plus en plus polyvalent-es et multicompétent-es.

Très autonome, le titulaire de l'emploi travaille seul-e et en réseau avec l'appui d'associé-es, de salarié-es, d'agriculteur-ices voisin-es, de technicien-nes et de partenaires. Il dispose d'une forte capacité d'initiative. Il a le sens des responsabilités et la capacité à se remettre en cause. Il doit savoir écouter et dialoguer, et savoir s'entourer d'experts pour le conseiller dans ses décisions et l'accompagner dans ses projets. Il peut déléguer certaines fonctions ou activités dont il garde la responsabilité.

L'autonomie du chef d'entreprise s'exerce dans le cadre des réglementations auxquelles ses activités le soumettent et des engagements qu'il ou elle a librement choisis de contractualiser.

Le responsable d'entreprise assume, seul ou avec ses associé-es, la responsabilité :

- des résultats de l'entreprise et de l'atteinte de ses objectifs technico-économiques, sociaux et environnementaux ;
- du respect du code du travail et du code rural et de toutes les réglementations et recommandations liées à la sécurité au travail pour lui-même, ses salarié-es, apprenti-es,

stagiaires et pour les tiers ainsi que celles qui sont liées à l'accueil du public ;

- du respect des réglementations liées à la préservation de l'environnement, à la santé publique et au bien-être animal ;
- au respect des clauses de tous les types de contrats ou de cahiers des charge dans lesquels il ou elle a engagé sa signature.

Ces responsabilités peuvent être exercées au titre de l'entreprise ou à titre personnel, dans certains cas, en cas de non-respect de la réglementation. Seules les responsabilités relatives à l'atteinte des objectifs techniques ou économiques peuvent être déléguées à un-e salarié-e hautement qualifié-e.

Pour un-e salarié-e hautement qualifié-e, la délégation de responsabilité porte, au-delà de la bonne exécution des travaux dans le cadre de consignes et des réglementations, sur la maîtrise complète d'un atelier de production ou de transformation. Les décisions de gestion sont alors partagées avec l'employeur. Le salarié-e peut être amené-e à remplacer temporairement le responsable d'entreprise et à assurer des fonctions d'encadrement. Les profils d'emploi valorisent la polyvalence et la capacité à encadrer des équipes de travail.

Au-delà, le chef d'entreprise a entière liberté pour choisir les productions et les services, les modes de conduite et les circuits de commercialisation ainsi que les partenaires qui lui permettront d'atteindre ses objectifs. Le responsable d'entreprise peut également s'impliquer dans des organismes professionnels agricoles, ainsi que dans des réseaux professionnels, associatifs ou territoriaux, des projets ou des collectifs de travail, dans la formation agricole. Il doit alors gérer son temps de travail sur l'entreprise et celui au service du collectif.

2.5. Conditions d'exercice de l'emploi

Le titulaire de l'emploi est soumis aux conditions d'exercices propres à l'entreprise où il exerce son métier. Le métier de responsable d'exploitation n'est pas exclusivement tenu par un-e chef-fe d'entreprise et peut aussi être exercé par les conjoint-es d'exploitant-es, associé-es ou salarié-es hautement qualifié-es, quel que soit le mode de faire valoir. Le chef-fe d'entreprise gère des personnels qui travaillent sous sa responsabilité. Les activités sont conduites en relation avec différents partenaires, services ou interlocuteurs.

Le titulaire de l'emploi est amené à travailler le plus souvent en extérieur pour assurer tout ou partie des travaux de conduite des productions agricoles. Lors des travaux de préparation ou de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques autorisés et des interventions sur les animaux, le titulaire de l'emploi doit se protéger avec des Équipements de Protection Individuelle (EPI) : gants, lunettes, masque, protections respiratoire et combinaisons.

Le travail de pilotage, de gestion et d'administration de l'entreprise est réalisé au bureau, à distance ou à l'extérieur. Le responsable d'entreprise se déplace fréquemment et passe une partie de son temps à l'extérieur, en réunion, et à démarcher des partenaires pour développer son entreprise et en assurer la gestion. Il peut également travailler en laboratoire pour réaliser la transformation et, en magasin ou à l'extérieur, pour réaliser la vente de ses productions. Selon les configurations d'emploi, il est plus ou moins polyvalent-e.

Le mode d'organisation du travail est fonction de la taille et des activités de l'entreprise, de la diversité des productions,

des services et des circuits de commercialisation. L'activité peut s'exercer seul-e ou en équipe, en horaires décalés et être soumise au rythme des saisons et à des pointes de travail (moissons, vèlages, transformation, livraisons et vente directe, ...). En fonction des saisons et des différents chantiers, une certaine disponibilité est attendue.

L'environnement de travail est de plus en plus ouvert sur le territoire et induit des démarches collectives. Il est aussi plus complexe avec notamment de fortes exigences techniques, administratives, réglementaires et relationnelles.

Dans toutes les situations de travail, le titulaire de l'emploi agit dans le respect des règles de sécurité, pour lui-même, ses collègues et pour les tiers, et dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.6. Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le titulaire de la qualification peut évoluer de façon différente selon la structure et le secteur d'activité dans lequel il est employé. En fonction du niveau de compétences développé mais aussi de son autonomie, il peut se voir confier davantage de responsabilités dans l'entreprise qui l'emploie ou dans une autre structure.

L'élévation du niveau de compétences peut se faire par la voie de la formation continue, notamment via un Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA) Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise agricole (ACSE).

A la suite d'une expérience professionnelle, le salarié-e peut devenir gérant-e, s'associer ou bien choisir de s'installer en tant que responsable d'entreprise agricole. Beaucoup d'agriculteur-ices débutent leur carrière comme salarié-es agricoles. Ces expériences et compétences peuvent être transférables dans un autre emploi de la production agricole ou hors de l'agriculture, avec ou sans formation complémentaire.

- 1 Dossier "Regard sur la diversité de l'agriculture française" Chambres d'agriculture no. 1018 - Décembre 2012.
- 2 Est considérée comme exploitation agricole professionnelle, toute exploitation d'une taille économique supérieure à 12 équivalent-hectares de blé et occupant au moins 0,75 unité de travail annuel (source INSEE - Agreste, arrêté du 24 janvier 2000).
- 3 Graphagri (2012) <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
- 4 Parmi les 42% de familles d'exploitations spécialisées dans un type de production, on dénombre 37557 systèmes spécialisés en céréales et oléoprotéagineux (COP), 19082 en COP et cultures industrielles, 3240 en COP et cultures spéciales, 9154 en arboriculture et 5614 en maraîchage.
- 5 Fiche thématique "Exploitations agricoles de grandes cultures annuelles" Extraite du rapport "Le projet agro-écologique : vers des agricultures doublement performantes pour concilier compétitivité et respect de l'environnement ; déclinaison pour quelques orientations productives" H. Guyomard, C. Huyghe et J.-P. Peyraud, B. Coudurier, F. Jeuland, N. Urruty et les groupes filières de l'INRA, mai 2013 <http://agriculture.gouv.fr/Remise-du-rapport-sur-l-agro>
- 6 Fiche thématique "Arboriculture" (Ibid) <http://agriculture.gouv.fr/Remise-du-rapport-sur-l-agro>
- 7 Centre d'Études et de Prospective Statut et droits de l'animal d'élevage en France : évolution, enjeux et perspectives. Analyse no. 58 - Juillet 2013.
- 8 Marc Bernier "Évolution de la démographie agricole et ses conséquences sur l'organisation, le fonctionnement et la transmission des exploitations agricoles" - Rapport - Ministère de l'agriculture et de la pêche - Mars 2006.
- 9 Bertrand Hervieu, François Purseigle (2013) Sociologie des mondes agricoles, Paris, Armand Colin, coll. "U Sociologie", 318.
- 10 Dossier "Regard sur la diversité de l'agriculture française" Chambres d'agriculture no. 1018 - Décembre 2012.
- 11 Jacques Abadi sociologue INP-ENSAT. Etre agriculteur aujourd'hui. <http://www.mip.chambagri.fr>
- 12 Graphagri. <http://agreste.agriculture.gouv.fr>
- 13 La part des femmes cheffes d'exploitation ou coexploitantes est passée de 8% en 1970 à 27% en 2010. Centre d'Études et de Prospective (CEP) Les femmes dans le monde agricole. Analyse no. 38 - Mars 2012.
- 14 CNASEA (2006) AGRESTE (2010).
- 15 <http://agriculture.gouv.fr/PAC2015>
- 16 Une aide couplée consiste à aider spécifiquement une exploitation agricole lorsqu'elle génère un certain produit. Si une exploitation agricole génère plusieurs produits, elle peut bénéficier de plusieurs aides couplées.
- 17 A partir de 2015, les MAEC sont de trois types : des MAEC nouvelles répondant à une logique de système ; des MAEC répondant à des enjeux localisés, construites à partir de la combinaison d'engagements unitaires, suivant les bases de ce qui existe aujourd'hui ; des MAEC répondant à l'objectif de préservation des ressources génétiques (dispositifs pour les races menacées animales et végétales et dispositif apiculture). Le montant total des aides publiques consacrées aux MAEC sur la période 2014/2020 est doublé par rapport à la période 2007/2013.
- 18 Peyraud J.-L., Richard G., Gascuel-Oudoux C., Boucler les grands cycles biogéochimiques. Innovations Agronomiques, 43 (2015), pp. 177-186
- 19 <http://agriculture.gouv.fr/Produisons-autrement>
- 20 <http://www.assemblee-nationale.fr> et <http://www.legifrance.gouv.fr>
- 21 Il existe plusieurs combinaisons des trajectoires possibles pour atteindre un même objectif ou niveau de performance. La performance est entendue comme la réalisation des objectifs de l'entreprise, d'une action ou d'un fonctionnement préalablement défini par le décideur. La performance globale de l'entreprise est nécessairement multidimensionnelle dès lors que les objectifs sont multiples.
- 22 On entend par "relance agronomique" un effort de tout le système de RechercheFormationDéveloppement agronomique pour engendrer et ou intensifier un nouveau cours du progrès technique et du développement agricoles, orienté selon les principes du Développement Durable, et prenant en compte la diversité des contextes, milieux et systèmes de production. Cette acception ne se limite pas à la relance de l'agronomie. Elle s'étend à l'ensemble du processus d'innovation et englobant donc tout le système de RFD. <https://www.gis-relance-agronomique.fr>
- 23 J.M. Meynard, A. Messéan, A. Charlier, F. Charrier, M. Farès, M. Le Bail, M.B. Magrini, I. Savini (2013) Freins et leviers à la diversification des cultures. Etude au niveau des exploitations agricoles et des filières. Synthèse du rapport d'étude, Délégation à l'expertise scientifique, à la prospective et aux études. INRA. Janvier 2013.
- 24 Étude MAAF/BVA "Perception de l'agro-écologie par les agriculteurs français" réalisée en janvier 2015 auprès de 655 agriculteurs constituant un échantillon représentatif. <http://agriculture.gouv.fr>
- 25 La résilience est la capacité d'un agroécosystème de faire face à une perturbation donnée, d'absorber ce choc et de maintenir ses fonctions.
- 26 Note de synthèse "L'agriculture et la forêt : des solutions face au défi climatique. Quelles solutions possibles". Rapport du CGAER no. 14056 "Les contributions possibles de l'agriculture et de la forêt à la lutte contre le changement climatique". Février 2015. <http://agriculture.gouv.fr/rapports>
- 27 Techniques culturales Simplifiées (TCS) et Techniques Culturelles Sans Labour (TCSL)
- 28 L'agroéquipement génère en moyenne plus de 50 % des charges de structure d'exploitation agricole. Chambres d'agricultures – Dossier "Les Chambres d'agriculture à la pointe des nouvelles technologies" no. 1034 – Juin Juillet 2014.
- 29 Voir l'étude de l'Institut de l'élevage (avril 2014) <http://www.rmt-bien-etre-animal.fr/IMG/pdf.Kling.pdf>

Résumé du métier

Le métier de responsable d'entreprise agricole et celui de salarié-e hautement qualifié-e sont des métiers de plus en plus exigeants techniquement et "intensifs" en connaissances. Ce sont aussi des métiers de plus en plus polyvalents, valorisants et valorisés par la société.

Le cœur du métier reste caractérisé par la relation de l'individu au vivant et sa capacité de gérer les cycles de productions, végétales et ou animales, grâce à un sens aigu de l'observation et une vision globale du fonctionnement de l'agroécosystème. Il ou elle doit aimer le travail "au grand air" et au contact des animaux et disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels en extérieur. Il est tributaire des conditions climatiques, des conditions d'ambiance des bâtiments et des événements ou activités liés aux différents ateliers. Il ou elle travaille souvent seul-e, mais peut aussi travailler en équipe, de plus en plus, avec des associé-es, des salariés-es, des technicien-nes et des agriculteur-ices voisin-es.

Un-e responsable d'entreprise autant qu'un-e salarié-e hautement qualifié-e doivent maîtriser les techniques de production et, en fonction des orientations choisies, les procédés de transformation et de commercialisation. L'acte de production suppose également l'utilisation fréquente d'une grande diversité d'agroéquipements, d'outils d'aide à la décision (OAD) et la maîtrise des technologies de l'information et de la communication.

Gestionnaire d'entreprise et manager lorsqu'il emploie de la main d'œuvre salariée, le responsable d'entreprise agricole est un homme ou une femme polyvalent-e et multicompétent-e qui doit savoir anticiper et s'adapter dans un contexte en rapide évolution. Il doit pour cela assurer une veille prospective et rechercher les meilleurs pratiques et techniques disponibles pour progresser. Responsable et autonome, sa capacité à analyser et à piloter, à prendre des décisions et à innover, fait de lui un entrepreneur. Le responsable d'entreprise doit savoir écouter et dialoguer. Son aptitude à négocier des contrats et à contractualiser des engagements pertinents est primordiale pour assurer le développement et l'insertion de l'entreprise dans le tissu économique local et le territoire. Dans certains secteurs d'activité et sur certains marchés, la maîtrise d'une langue étrangère est un avantage, voire indispensable.

Liste des fonctions et des activités exercées

La fiche descriptive et prospective d'activités (FDA) liste l'ensemble des activités exercées par des titulaires des emplois visés par le diplôme. La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond plutôt au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonctions et sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites soit par une femme, soit par un homme.

1- Pilotage stratégique de l'entreprise agricole

1.1- Réalise un diagnostic de l'entreprise et de l'agroécosystème

- 1.1.1- Observe pour apprécier l'état de l'agroécosystème : l'état des cultures et des animaux d'élevage, les conditions d'hygiène et d'ambiance des bâtiments d'élevage et leur environnement, l'état des sols, les auxiliaires des cultures à favoriser, à protéger ou à introduire, les bio-agresseurs à limiter, la flore spontanée, la faune (micro-, meso- et macrofaunes), les infrastructures agro-écologiques, ...
- 1.1.2- Identifie les échelles de territoire et les systèmes socio-techniques dans lesquelles s'inscrivent les activités de l'entreprise
- 1.1.3- Identifie les risques, les atouts et les faiblesses, les menaces et les opportunités
- 1.1.4- Réalise une veille prospective et thématique et sélectionne l'information
- 1.1.5- Écoute et dialogue avec les parties prenantes des activités de l'entreprise
- 1.1.6- Analyse et compare les performances technico-économiques, financières, environnementales et sociales des activités de l'entreprise au regard de ses objectifs et finalités, du contexte et des références disponibles
- 1.1.7- Met en relation ses observations, ses connaissances et les recommandations du conseil agricole

1.2- Élabore une stratégie globale et adapte le système de production

- 1.2.1- Détermine ou adapte ses objectifs personnels et professionnels, seul-e ou avec ses associé-es
- 1.2.2- Raisonne le choix des productions et des services mis en marché par l'entreprise
- 1.2.3- Identifie les freins et les leviers agronomiques, zootechniques et socio-techniques
- 1.2.4- Recherche les pratiques et techniques les plus adaptées à ses objectifs
- 1.2.5- Construit des hypothèses et évalue des scénarios d'évolutions possibles
- 1.2.6- Définit un projet ou un système de production et de commercialisation et les moyens d'atteindre ses objectifs
- 1.2.7- Raisonne le choix des investissements matériels et immatériels
- 1.2.8- Raisonne le choix de la structure juridique et fiscale de l'entreprise
- 1.2.9- Négocie et contractualise des engagements commerciaux, institutionnels et partenariaux

1.3- S'implique dans des réseaux professionnels, territoriaux et sociaux

- 1.3.1- Prend part à des activités et ou prend des responsabilités dans un ou plusieurs collectifs professionnels, associatifs, territoriaux ou citoyens

- 1.3.2- Collabore à des projets collectifs d'entreprises, de filières ou de territoires
- 1.3.3- Communique sur son métier, son entreprise et ses pratiques
- 1.3.4- Contribue à la construction de références technico-économiques, environnementales et sociales territorialisées

2- Préservation et amélioration des sols, de la ressource en eau et de la biodiversité fonctionnelle

2.1- Maintient ou enrichit le sol en matières organiques et favorise les régulations biologiques

- 2.1.1- Construit collectivement ou individuellement un assolement parcellaire diversifié
- 2.1.2- Construit une rotation adaptée au milieu et équilibrée sur le plan agronomique
- 2.1.3- Met en oeuvre des techniques de préparation du sol
- 2.1.4- Raisonne et réalise les apports d'amendements
- 2.1.5- Cultive des couverts végétaux permanents ou temporaires associant des plantes de service aux cultures ou en intégrant l'élevage
- 2.1.6- Composte ou valorise les fumiers, pailles, déchets végétaux et effluents d'élevage
- 2.1.7- Plante et entretient arbres isolés, haies, bosquets, ripisylves et alignements d'arbres en association ou non de cultures ou d'animaux

2.2- Préserve le sol de l'érosion et du lessivage

- 2.2.1- Détecte et apprécie les signes précurseurs de l'érosion et du lessivage
- 2.2.2- Met en œuvre des pratiques culturales à l'aide d'équipements agricoles adaptés
- 2.2.3- Alterne cultures d'hiver et de printemps dans la rotation et l'assolement des cultures
- 2.2.4- Entretien ou implante haies, mares, talus et fossés, ...
- 2.2.5- Implante et préserve les prairies, bandes enherbées, ...
- 2.2.6- Modifie ou adapte le découpage parcellaire

3- Conduite et valorisation des productions alimentaires, non alimentaires et des services

3.1- Conçoit le système de production

- 3.1.1- Calcule et analyse les coûts de production et marges, brutes et nettes, par atelier
- 3.1.2- Raisonne le choix des espèces, variétés et races adaptées au milieu et à ses objectifs
- 3.1.3- Construit un assolement et des rotations adaptés au milieu et au système
- 3.1.4- Définit le mode de conduite des cultures et de l'élevage
- 3.1.5- Définit un système fourrager pour l'élevage

- 3.1.6- Définit un plan de gestion intégrée de la santé animale
- 3.1.7- Définit un plan d'amélioration du bien-être animal
- 3.1.8- Définit un plan de protection intégrée des végétaux
- 3.1.9- Définit un plan de fertilisation et d'amendement
- 3.1.10- Définit un plan de gestion, d'économie et ou de production d'énergies
- 3.1.11- Définit un plan de gestion de la ressource en eau et de maîtrise des risques de pollution
- 3.1.12- Définit un plan de limitation des émissions de gaz à effet de serre, d'ammoniac, de polluants atmosphériques, d'odeurs et de bruits
- 3.1.13- Définit un plan de gestion et d'amélioration de la qualité des biens et services produits en conformité avec les exigences de référentiels (normes, standards...) ou en fonction des attentes des clients et des parties prenantes des activités de l'entreprise

3.2- Conduit le système de culture

- 3.2.1- Prépare le sol à l'aide de techniques et d'outils adaptés
- 3.2.2- Implante les cultures et réalise les semis
- 3.2.3- Observe pour apprécier l'état des cultures et des sols, la présence d'auxiliaires, de bio-agresseurs, de la flore spontanée
- 3.2.4- Protège et favorise les auxiliaires des cultures, les pollinisateurs et leurs habitats
- 3.2.5- Protège les cultures et gère la flore spontanée en utilisant des techniques culturales et des méthodes biologiques, physiques ou chimiques
- 3.2.6- Met en place des cultures associées, pérennes ou annuelles, sur une même parcelle
- 3.2.7- Fertilise les cultures
- 3.2.8- Met en œuvre des systèmes d'irrigation économe en eau
- 3.2.9- Récolte, conditionne et stocke les productions
- 3.2.10- Réalise tout ou partie des opérations culturales avec ou sans l'aide de robots, de systèmes de guidage et de l'informatique embarquée

3.3- Conduit le système d'élevage

- 3.3.1- Observe pour apprécier le comportement, l'état de santé, la croissance, le bien-être physique et physiologique et la possibilité qu'ont les animaux d'exprimer les comportements propres à l'espèce
- 3.3.2- Prend les mesures pour limiter les sources de stress et de détresse, de blessures et de douleur des animaux et favoriser une relation homme-animal positive
- 3.3.3- Planifie et met en œuvre la reproduction des animaux
- 3.3.4- Élabore un plan d'alimentation des animaux
- 3.3.5- Met en œuvre le pâturage des animaux
- 3.3.6- Entretient et améliore l'accès des animaux aux pâturages et territoires de parcours
- 3.3.7- Assure aux animaux un accès à des abris naturels (haies, sous-bois...) ou artificiels
- 3.3.8- Compose, calcule et distribue des rations saines et équilibrées et un abreuvement en quantité et en qualité suffisantes
- 3.3.9- Contient et manipule, allote, déplace et réalise les interventions liées à la conduite de l'élevage sans brutalité ni actes de maltraitance
- 3.3.10- Réalise les opérations de prophylaxie, administre des traitements et combine au besoin différentes méthodes de soin, en coopération avec les vétérinaires
- 3.3.11- Aménage les bâtiments et améliore les conditions d'ambiance

- 3.3.12- S'assure des bonnes conditions de chargement, de transport et d'abattage des animaux
- 3.3.13- Gère et valorise les effluents d'élevage dans la fertilisation des cultures et ou la production d'énergie renouvelable
- 3.3.14- Procède aux enregistrements liés à la conduite de l'élevage
- 3.3.15- Réalise les opérations liées à l'élevage avec ou sans l'aide de systèmes robotisés et de surveillance

3.4- Entretien les bâtiments, les installations, le matériel et les équipements

- 3.4.1- Aménage et entretient les bâtiments, les locaux, les installations, les abords de l'entreprise et ses accès
- 3.4.2- Réalise la maintenance de 1er niveau des équipements et des matériels
- 3.4.3- Nettoie et désinfecte les locaux et matériels
- 3.4.5- Met en œuvre des pratiques d'économie d'énergie

3.5- Valorise les productions

- 3.5.1- Stocke, conditionne ou transforme sur l'exploitation ou "à façon" des denrées alimentaires et non-alimentaires
- 3.5.2- Négocie et vend des produits et des services
- 3.5.3- Réalise des opérations de vente et de couverture sur les marchés à terme
- 3.5.4- Livre, distribue ses produits collectivement ou individuellement
- 3.5.5- Assure collectivement ou individuellement la promotion de ses produits, de l'image de l'entreprise et de la filière
- 3.5.6- Accueille la clientèle
- 3.5.7- Prospecte de nouveaux débouchés

4. Organisation du travail, gestion des ressources et des relations humaines

4.1- Maintient et améliore le cadre, les conditions et les relations de travail

- 4.1.1- Aménage et agence les locaux, les équipements et les postes de travail de façon fonctionnelle
- 4.1.2- Évalue les risques professionnels et prend les mesures de préventions nécessaires liées à l'utilisation des locaux, des équipements et des matériels
- 4.1.3- Met à disposition, vérifie l'état et le port des équipements de protection individuelle
- 4.1.4- Élabore et actualise son document unique d'évaluation des risques professionnels

4.2- Planifie et organise le travail

- 4.2.1- Prévoit les besoins en main d'œuvre permanente et saisonnière
- 4.2.2- Mobilise ses pairs ou coopère à un chantier d'entraide
- 4.2.3- Établit le planning et l'exécution des travaux
- 4.2.4- Délègue, sous-traite ou contractualise certaines activités

4.3- Encadre une équipe

- 4.3.1- Organise un chantier et anime une réunion de travail
- 4.3.2- Donne ou prend des consignes de travail et rend compte ou constate les résultats
- 4.3.3- Organise en contexte le travail en fonction des différentes activités à effectuer
- 4.3.4- Gère les conflits au sein de l'entreprise
- 4.3.5- Organise la complémentarité et la polyvalence des compétences

4.4- Gère les ressources humaines

- 4.4.1- Recrute et gère le parcours des salarié-es, stagiaires et apprenti-es
- 4.4.2- Conduit périodiquement des entretiens professionnels et actualise les fiches de poste
- 4.4.3- Identifie l'évolution des besoins en main d'œuvre et en compétences de l'exploitation
- 4.4.4- Identifie les besoins individuels de formation des salarié-es
- 4.4.5- Forme ses salarié-es, apprenti-es et stagiaires et se forme
- 4.4.6- Réalise des activités et prend des mesures destinées à développer la culture d'entreprise et la motivation des salarié-es

5. Gestion et administration de l'entreprise agricole

5.1- Produit des données et de l'information

- 5.1.1- Enregistre, traite et ou transmet des données à l'aide de logiciels ou applications professionnelles
- 5.1.2- Élabore des documents d'information à l'aide de différents outils et supports
- 5.1.3- Utilise des tableaux de bord et des outils d'aide à la décision

5.2- Gère les achats, les stocks, les approvisionnements et les services à l'entreprise

- 5.2.1- Négocie les prix et les contrats fournisseurs
- 5.2.2- Suit les stocks et approvisionnements
- 5.2.3- Contractualise des services à l'entreprise (juridique, logistique, informatique, assurances ...)

5.3- Gère ou fait procéder à la gestion courante des opérations comptables

- 5.3.1- Établit des factures et réalise le suivi clientèle
- 5.3.2- Suit la trésorerie de l'entreprise
- 5.3.3- Établit ou fait établir les documents comptables de l'entreprise
- 5.3.4- Analyse les résultats comptables

5.4- S'acquitte de ses obligations comptables, fiscales et professionnelles

- 5.4.1- Contrôle la conformité à la réglementation, à la norme ou à la référence
- 5.4.2- Rassemble les informations et justificatifs nécessaires au(x) contrôle(s)
- 5.4.3- Assure la traçabilité de ses productions et celle de ses approvisionnements
- 5.4.4- Sollicite les agréments et effectue les déclarations requises
- 5.4.5- Déclare ou télédéclore en ligne ses surfaces et demandes d'aides, TVA, ...
- 5.4.6- Gère les contrats de travail et établit les fiches de paie

5.5- Règle les litiges commerciaux, les conflits d'usages et ou de voisinage

Situations professionnelles significatives

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail. Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Pilotage stratégique de l'entreprise agricole et conduite du changement	■ Choix des productions et des services mis en marché par l'entreprise ■ Construction et évaluation de scénarios d'évolutions possibles du système de production et ou de commercialisation ■ Conduite d'un changement de système de production et ou de commercialisation	Permettre à l'entreprise de s'adapter et d'innover dans un contexte en évolution permanente tout en limitant les risques associés au changement
Préservation et amélioration des sols et de la biodiversité fonctionnelle	■ Diagnostic de l'état des sols ■ Conception d'un assolement et d'une rotation ■ Valorisation des effluents d'élevage et des déchets végétaux	Améliorer la fertilité physique, chimique et biologique des sols
Conduite des processus de production	■ Observation et appréciation de l'état de l'agroécosystème ■ Gestion intégrée de la santé animale et végétale ■ Conduite du système fourrager ■ Amélioration du bien-être des animaux d'élevage	Atteindre les objectifs de production en prenant en compte l'évolution des politiques agricoles, l'agroécologie et la réglementation
Commercialisation des produits agricoles et des services	■ Mise en marché d'un produit ou d'un service	Valoriser les produits et les services mis en marché par l'entreprise en tenant compte de l'évolution prévisible des marchés et de l'émergence de nouveaux débouchés
Négociation, concertation et élaboration d'un projet	■ Négociation d'un contrat (d'approvisionnement, de vente ou d'assurance) ou d'un projet d'investissement ■ Élaboration d'un projet collectif d'entreprises, de filière ou de territoire	Assurer le développement et l'insertion de l'entreprise dans le tissu économique local et le territoire
Organisation du travail, gestion des ressources et des relations humaines	■ Encadrement d'une équipe ■ Gestion des pointes de travail	Améliorer l'organisation collective du travail et les relations humaines au sein de l'entreprise
Gestion et administration de l'entreprise	■ Gestion de trésorerie ■ Analyse des coûts de production, des marges brutes et nettes ■ Analyse des performances technico-économiques, financières, environnementales et sociales de l'entreprise ■ Gestion des démarches qualité	Améliorer les performances économiques, sociales et environnementales de l'entreprise tout en maintenant ou en augmentant le niveau de revenu



Référentiel de diplôme Baccalauréat professionnel “Conduite et gestion de l’entreprise agricole”

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué de deux parties :

- la liste des capacités attestées par le diplôme,
- les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont donc de deux ordres :

- des capacités générales, identiques pour tous les baccalauréats professionnels du ministère chargé de l'agriculture,
- des capacités professionnelles spécifiques au baccalauréat professionnel spécialité “Conduite et gestion de l’entreprise agricole”, identifiées à partir des situations professionnelles significatives.

Capacités générales

C1- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel

C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique

C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre

C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

C2- Débattre à l'ère de la mondialisation

C2.1- Analyser l'information

C2.2- Élaborer une pensée construite

C2.3- Formuler un point de vue argumenté et nuancé

C3- Développer son identité culturelle

C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune

C3.2- Positionner son projet professionnel

C3.3- Communiquer avec le monde

C4- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire

C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif

C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Liste des capacités évaluées et savoirs mobilisés

Capacité 1 : construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Techniques de laboratoire et de terrain Écosystème Ressources naturelles communes Enjeux énergétiques
C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité Traitement analytique (tableur) Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	Phénomènes biologiques et écologiques Modélisation d'un phénomène Argumentation de la réponse apportée

Capacité 2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C2.1 Analyser l'information	Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel Repères, acteurs et notions historiques et géographiques
C2.2 Élaborer une pensée construite	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches historiques et géographiques
C2.3 Formuler un point de vue argumenté	Littérature et autres arts Stratégies de lectures diverses Argumentation Expression

Capacité 3 : Développer son identité culturelle	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Composantes de l'identité culturelle Réalisation artistique Valorisation et médiatisation de la création Éloquence
C3.2 Positionner son projet professionnel	Connaissance de soi Aptitudes socio-professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels
C3.3 Communiquer avec le monde	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle

Capacité 4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	
Capacités évaluées	Savoirs mobilisés
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	Habiletés motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel Méthodologie du projet en mode coopératif. Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Observation du groupe et de la conduite de l'action Identification des compétences psycho-sociales sollicitées ou acquises Auto-évaluation continue

Capacités professionnelles

Les capacités professionnelles prennent en compte la diversité des systèmes de production de polyculture-élevage ou de grandes cultures (cf support de formation page 31)

C5- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production

C5.1- Définir des actions de préservation ou d'amélioration de l'état des ressources dans un agroécosystème

C5.2- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un processus de production

C6- Piloter une entreprise agricole

C6.1- Évaluer le fonctionnement de l'entreprise dans son contexte

C6.2- Identifier des pistes d'évolution de l'entreprise

C7- Assurer la conduite technique des productions

C7.1- Réaliser des observations, des suivis et des contrôles

C7.2- Réaliser les opérations de conduite dans le cadre d'un système de production

C8- Gérer le travail dans l'entreprise agricole

C8.1- Organiser le travail

C8.2- Gérer la main d'oeuvre

C9- Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte

C9.1- Réaliser des opérations de gestion technico-économique et financière

C9.2- Assurer la gestion administrative de l'entreprise

C10. Mettre en oeuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services

C10.1- Assurer la commercialisation des produits et services de l'entreprise

C10.2- Coopérer à des actions collectives sur le territoire

C11. S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Candidats en CCF – Épreuves générales

Capacité 1 correspondant au bloc de compétences 1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
E1 : Approches scientifique et technologique	C1.1 - Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	ECCF 1.1 pratique/écrit	1.25
	C1.2 - Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	ECCF 1.2 Pratique/ écrit	0.5
	C1.3 - Exploiter la modélisation d'un phénomène	ECCF 1.3 écrit	1.25

Capacité 2 correspondant au bloc de compétences 2 Débattre à l'ère de la mondialisation			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
E2 : Culture humaniste	C2.1 - Analyser l'information	ECCF 2.1 oral	0.5
	C2.2 - Élaborer une pensée construite	EPT écrite	1
	C2.3 - Formuler un point de vue argumenté et nuancé	EPT écrite	1.5

Capacité 3 correspondant au bloc de compétences 3 Développer son identité culturelle			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3.1 - Exprimer ses aspirations dans une culture commune	ECCF 3.1 pratique /oral	0.75
	C3.2 - Positionner son projet professionnel	ECCF 3.2 oral	0.25
	C3.3 - Communiquer avec le monde	ECCF 3.3	1

Capacité 4 correspondant au bloc de compétences B4 Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles			
Epreuve	Capacités évaluées	Modalité	Coeff
E4 : Engagement dans un projet collectif	C4.1 - Développer un mode de vie actif et solidaire	ECCF 4.1 pratique	1
	C4.2 - Mettre en œuvre un projet collectif	ECCF 4.2 oral	0.5
	C4.3 - Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	ECCF 4.3 oral	0.5

E5 : Choix techniques

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C5- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production	EPT	2	MP4

E6 : Pilotage de l'entreprise

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C6- Piloter une entreprise agricole	EPT	3	MP1

E7 : Pratiques professionnelles

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
C7- Assurer la conduite technique des productions	CCF	5	MP2 MP3 MP5 MP6
C8- Gérer le travail dans l'entreprise agricole			
C9- Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte			
C10- Mettre en oeuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits, de ses services			
C11- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers			MAP

Épreuve facultative n°1	CCF	points au dessus de 10
-------------------------	-----	------------------------

Épreuve facultative n°2	CCF	points au dessus de 10
-------------------------	-----	------------------------

Candidats hors CCF

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont ponctuelles terminales (ETP) sauf les épreuves facultatives.

Epreuves	Capacité	Modalité	Coeff	Module
E1 : Approche scientifique et technologique	C1	écrit	3	MG1
E2 : Culture humaniste	C2	écrit	3	MG2
E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel	C3	oral	2	MG3
E4 : Engagement dans un projet collectif	C4	pratique et oral sur écrit	2	MG4
E5 : Choix techniques	C5	oral + fiches écrites	2	MP4
E6 : Pilotage de l'entreprise	C6	oral + dossier écrit	3	MP1
E7 : Pratiques professionnelles	C7 C8 C9 C10 C11	oral + dossier produit par candidat	5	MP2 MP3 MP5 MP6 MAP
Épreuve facultative n°1			points au dessus de 10	
Épreuve facultative n°2		Se référer à la note de service en vigueur	points au dessus de 10	

L'examen du baccalauréat professionnel comporte sept épreuves obligatoires et, le cas échéant, une à deux épreuves facultatives. Elles permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités globales du référentiel de certification.

L'examen prend en compte la formation en milieu professionnel. Il est organisé par combinaisons entre des épreuves ponctuelles terminales et des épreuves évaluées par évaluations certificatives en cours de formation (ECCF) pour les scolaires, les apprentis et les stagiaires de la formation continue inscrits dans un établissement habilité à la mise en oeuvre du CCF.

L'examen est organisé en épreuves ponctuelles terminales pour les candidats hors CCF.

Définition de l'épreuve E1 : Approches scientifique et technologique

Elle valide la capacité C1 Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel. Elle est affectée de coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 1.1 permettant d'évaluer la capacité C.1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. Elle est affectée d'un coefficient 1,25.
Evaluation en deux parties autour d'une thématique commune : une partie pratique (biologie-écologie et physique-chimie), une partie écrite physique-chimie.
- ECCF 1.2 permettant d'évaluer la capacité C.1.2 Etudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre : évaluation pratique et écrite. Elle est affectée d'un coefficient 0,5.
- ECCF 1.3 permettant d'évaluer la capacité C.1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène : évaluation écrite. Elle est affectée d'un coefficient 1,25.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale écrite.

Définition de l'épreuve E2 : Culture humaniste

Elle valide la capacité C2 « Débattre à l'ère de la mondialisation ». Elle est affectée de coefficient 3.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose d'une ECCF et de deux EPT, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 2.1 permettant d'évaluer la capacité C.2.1 Analyser l'information : évaluation orale. Elle est affectée de coefficient 0,5.
- EPT 1 permettant d'évaluer la capacité C.2.2 Élaborer une pensée construite : évaluation écrite. Elle est affectée de coefficient 1.
- EPT 2 permettant d'évaluer la capacité C.2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé : évaluation écrite. Elle est affectée de coefficient 1,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose de deux EPT.

Définition de l'épreuve E3 : Inscription dans le monde culturel et professionnel

Elle valide la capacité C3 « Développer son identité culturelle ». Elle est affectée de coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- ECCF 3.1 qui évalue la capacité C.3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune est une épreuve pratique et orale. Evaluation en deux parties autour d'une thématique commune. Première partie : ESC évaluation pratique explicitée ; deuxième partie : français évaluation orale. Elle est affectée de coefficient 0,75.
- ECCF 3.2 qui évalue la capacité C.3.2 Positionner son projet professionnel est une épreuve orale. Elle est affectée de coefficient 0,25. Les examinateurs sont un enseignant d'éducation socioculturelle et des enseignants de disciplines générales ou professionnelles contribuant, pour la voie scolaire, aux enseignements à l'initiative de l'établissement.
- ECCF 3.3 qui évalue la capacité C.3.3 Communiquer avec le monde. Deux situations d'évaluation : une écrite (CE, CO, EE), une orale (EOC, EOI). Elle est affectée de coefficient 1.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale orale.

Définition de l'épreuve E4 : Engagement dans un projet collectif

Elle valide la capacité C4 « Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles ».

Elle est affectée de coefficient 2.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, elle se compose de 3 ECCF réparties en 2 situations d'évaluations (SE) dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous :

- SE 1 : ECCF 4.1 permettant d'évaluer la capacité C.4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire : évaluation pratique. Elle est affectée de coefficient 1.
- SE 2 : évaluation orale
 - o ECCF 4.2 permettant d'évaluer la capacité C.4.2 Mettre en oeuvre un projet collectif. Elle est affectée de coefficient 0,5.
 - o ECCF 4.3 qui évalue la capacité C.4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif. Elle est affectée de coefficient 0,5.

Pour les candidats hors CCF, elle se compose d'une épreuve ponctuelle terminale pratique et orale sur dossier.

Critères d'évaluation des capacités générales

Capacités globales	Capacités évaluées	Critères
C1 : Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel	C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	- Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements - Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution - Réalisation de la démarche retenue - Exploitation de données et de résultats
	C1.2 Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	- Analyse du contexte et de la problématique - Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée - Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée
	C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	- Analyse d'un phénomène dans son contexte - Utilisation d'un ou de plusieurs modèle(s) adapté(s) au phénomène étudié - Validation d'une conjecture ou d'une théorie - Communication / diffusion de la réponse
C2 : Débattre à l'ère de la mondialisation	C2.1 Analyser l'information	- Caractérisation et traitement de l'information - Contextualisation de l'information
	C2.2 Élaborer une pensée construite	- Mobilisation de notions pertinentes au regard du questionnement - Analyse de faits et de documents - Structuration de la démarche
	C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	- Interprétation de l'œuvre littéraire - Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée - Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée - Maîtrise de la langue
C3 : Développer son identité culturelle	C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	- Engagement dans une production personnelle - Prise en compte du destinataire de ses intentions - Mobilisation du champ médiatique - Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles - Qualité de l'expression artistique - Défense d'un point de vue - Maîtrise de la langue
	C3.2 Positionner son projet professionnel	- Identification des potentiels - Identification des opportunités - Projection vers une identité professionnelle
	C3.3 Communiquer avec le monde	- Communication orale en langue étrangère - Communication écrite en langue étrangère
C4 : Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles	C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	- Engagement autour d'expériences motrices variées. - Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques. - Mobilisation de ressources relationnelles et sociale
	C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	- Prise en compte de la commande - Implication/ appropriation dans le projet - Adaptation aux imprévus - Coopération au sein d'un collectif
	C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	- Positionnement dans une action collective. - Retour objectif sur son action - Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future

Définition de l'épreuve E5

Choix techniques

L'épreuve valide la capacité C5 "Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production".

Elle prend la forme d'une épreuve ponctuelle terminale orale s'appuyant sur des fiches techniques produites par le candidat. L'épreuve est adaptée au support de formation « polyculture élevage » ou « grandes cultures » et en lien avec l'entreprise support du stage principal ou complémentaire, dans laquelle l'apprenant a passé au moins 3 semaines sur les 12 à 14 semaines de période obligatoire de formation en milieu professionnel. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF. Elle est affectée du coefficient 2.

Elle a une durée de 25 minutes.

Elle se déroule en deux temps :

- une présentation d'une durée de 5 minutes maximum,
- un entretien avec les examinateurs d'une durée de 20 minutes au maximum.

Les examinateurs sont :

- pour le support de formation "polyculture élevage" : un enseignant d'agronomie et un enseignant de zootechnie
- pour le support de formation "grandes cultures" : un enseignant d'agronomie et un enseignant d'agroéquipement

Les quatre fiches ne sont pas évaluées en tant que telles mais obligatoirement transmises aux examinateurs. Tout candidat ne présentant pas les quatre fiches ne pourra prétendre à passer l'épreuve E5.

Définition de l'épreuve E6

Pilotage de l'entreprise

Elle valide la capacité C6 "Piloter une entreprise agricole".

Elle est affectée du coefficient 3. Elle est identique pour les candidats en CCF ou hors CCF.

Elle prend la forme d'une épreuve orale terminale ponctuelle qui s'appuie sur un document écrit obligatoire composé d'un dossier individuel et d'une fiche synthétique rédigés par le candidat.

Elle a une durée de 25 minutes.

Elle se déroule en deux temps :

- un exposé par le candidat,
- un entretien avec les examinateurs

L'évaluation est réalisée à partir d'une grille critériée nationale.

Les examinateurs sont :

- un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion, et en fonction du support de formation :
- Pour le support de formation "polyculture élevage" : un enseignant d'agronomie ou un enseignant de zootechnie et un professionnel (*) du secteur.
- Pour le support de formation "grandes cultures" : un enseignant d'agronomie ou un enseignant d'agroéquipement et un professionnel (*) du secteur.

Le candidat sans document écrit obligatoire ne pourra prétendre à passer l'épreuve E6.

Définition de l'épreuve E7

Pratiques professionnelles

Elle valide les capacités C7 à C11.

Elle est affectée du coefficient 5.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve comporte plusieurs CCF.

Pour les candidats hors CCF :

Il s'agit d'une épreuve ponctuelle terminale orale, adaptée au support de formation "polyculture-élevage" ou "grandes cultures" s'appuyant sur un ensemble de documents constitué par le candidat, relatif aux activités qu'il a effectuées dans entreprise agricole dans laquelle il a été en stage dans le cadre de la période obligatoire de formation en milieu professionnel. Les examinateurs sont un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion, et en fonction du support des formations :

- un enseignant d'agronomie et un enseignant de zootechnie pour le support de formation "polyculture-élevage"

Ou

- un enseignant d'agronomie et un enseignant d'agroéquipement pour le support de formation "grandes cultures",
- et un professionnel (*) du secteur.

L'épreuve a une durée maximale de 30 minutes.

L'ensemble de documents produits par le candidat est composé de fiches et constitue un dossier écrit.

Le dossier est remis par le candidat en 3 exemplaires en amont de l'épreuve selon les modalités définies par l'autorité académique en charge de l'organisation pour transmission préalable aux examinateurs.

La date de restitution des dossiers, définie nationalement, est précisée au candidat par l'autorité académique. Tout candidat qui n'aura pas transmis son dossier selon les modalités définies par l'autorité académique ne sera pas autorisé à présenter l'épreuve E7.

Le candidat sera alors considéré comme « absent » à l'épreuve.

Définition des épreuves facultatives

n°1 et n°2

Le candidat peut choisir une ou deux épreuves facultatives parmi les choix possibles. Les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur relevant du ministre en charge de l'agriculture. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

* L'absence de professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
spécialité “Conduite et gestion
de l’entreprise agricole”

Référentiel
de formation



La formation est centrée sur l'acquisition de capacités générales et professionnelles mentionnées dans le référentiel de certification.

La formation est structurée en modules, chacun référant à une capacité globale du référentiel de certification.

A l'intérieur de chaque module, sont précisés :

- les conditions d'atteinte des capacités et les attendus, notions et contenus de la formation mobilisant les disciplines ainsi que des activités pluridisciplinaires et/ou des séquences en entreprises.
- les disciplines et les horaires mobilisées hors activités pluridisciplinaires

Les contenus enseignés doivent l'être au regard des capacités visées et ne pas rester purement théoriques. Les enseignements doivent être contextualisés et mis en œuvre au plus près de la réalité du travail ou de la réalité sociale.

Ces enseignements concourent pleinement à l'acquisition des compétences du cadre de référence des compétences numériques, déclinaison française du DIGCOMP de l'union européenne.

Modules d'enseignement général

MG1 : Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

MG2 : L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

MG3 : Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

MG4 : Actions et engagements collectifs dans des situations sociales

Modules d'enseignement professionnel

MP1 : Pilotage de l'entreprise agricole	70h
MP2 : Entreprise agricole, marchés et territoires	70h
MP3 : Gestion de l'entreprise agricole	112h
MP4 : Gestion durable des ressources et agroécosystème	154h
MP5 : Conduite d'un processus de production	112h
MP6 : Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements dans un processus de production	84h
MAP : Module d'adaptation professionnelle	56h

Activités pluridisciplinaires

Horaire affecté au domaine professionnel 112h

Enseignements à l'initiative de l'établissement : équivalent de 2 heures hebdomadaires

L'organisation de ces enseignements est pilotée par l'établissement selon un projet pédagogique construit par l'équipe pédagogique de l'établissement et validée par le Conseil d'Administration.

Ces enseignements contribuent au développement des capacités constitutives des blocs de compétences 3 et 4.

Orientations des enseignements à l'initiative de l'établissement :

- consolidation de compétences méthodologiques : lecture de consignes, gestion de la trace écrite, organisation du travail autonomie, appropriation de l'outil documentaire...
- consolidation de compétences civiques, sociales et professionnelles : droits de l'homme, citoyenneté, vie en société respect d'autrui, projet sportif et/ou culturel, problématiques techniques...
- Régulation des activités d'un collectif au niveau du groupe classe
- Orientation, projet individuel et professionnel de l'élève, aide à la réussite, aide individualisée

Ces enseignements participent de l'individualisation de la formation. Ils ne doivent pas faire l'objet d'apports purement théoriques isolés mais être apportés en situation d'apprentissage.

Stage(s) en milieu professionnel 14 à 16 semaines

Stage collectif éducation à la santé et au développement durable 1 semaine

Le stage collectif éducation à la santé et au développement durable d'une durée d'une semaine, ou son équivalent fractionné, fait partie intégrante de la formation. Il est organisé sur le temps scolaire et vise l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable en mettant l'accent sur l'action et une démarche de projet.

Ce stage poursuit des objectifs communs à travers les deux thématiques développées :

- induire une réflexion sur les conduites et les pratiques individuelles ou collectives
- favoriser un comportement responsable dans la vie personnelle, sociale et professionnelle

Le développement durable est pris en compte dans ses trois composantes économique, sociale et environnementale dans l'ensemble des modules concernés, et plus particulièrement à travers la mise en œuvre des activités professionnelles.

La sensibilisation des élèves aux dangers, aux risques professionnels et à leur prévention est aussi réalisée à travers les modules professionnels et les périodes en milieu professionnel.

Ce stage collectif permet la réflexion et la mise en œuvre d'une action dans un cadre concret, en lien ou non avec le domaine professionnel.

L'implication de l'ensemble de la communauté éducative constitue un atout pour la réussite du projet mis en œuvre dans le cadre de ce stage collectif.

Le choix des thématiques et les compétences à développer est raisonné sur l'ensemble du cursus.

Horaires

La répartition des horaires par discipline est l'objet d'un arrêté spécifique "grille horaire".

Enseignements facultatifs et unités facultatives

Liste des enseignements facultatifs

Les enseignements facultatifs pouvant être proposés dans les établissements d'enseignement agricole publics ou privés sous contrat sont les suivants :

- Langues vivantes :
 - étrangères II ou III
 - langues et cultures régionales
 - langue des signes française
- Hippologie et équitation
- Pratiques professionnelles et projets
- Pratiques physiques et sportives
- Pratiques sociales et culturelles :
 - pratiques culturelles et artistiques
 - technologies de l'informatique et du multimédia.

Unité facultative

Elle valide les résultats d'une période de formation effectuée en milieu professionnel dans un État membre de l'Union européenne, de l'Espace économique européen ou de l'Association européenne de libre échange, dans le cadre de la préparation au diplôme du baccalauréat professionnel.

Unité facultative "engagement citoyen"

Elle permet aux apprenants inscrits aux diplômes du baccalauréat professionnel de valoriser leur engagement citoyen dans et hors de l'établissement. L'évaluation de cette unité facultative s'appuie sur les acquis obtenus à l'occasion de situations d'engagement dans le cadre de la vie sociale des candidats.

La formation professionnelle du baccalauréat professionnel "Conduite et gestion de l'entreprise agricole" permet au titulaire du diplôme, l'obtention de la Capacité Professionnelle Agricole (CPA).

Sous statut scolaire, la formation se déroule sur deux années soit 56 semaines auxquelles s'ajoutent des stages en milieu professionnel.

La formation professionnelle comporte :

- six modules professionnels ;
- un module d'adaptation professionnelle (MAP).

Les modules professionnels sont construits en étroite relation avec le référentiel professionnel et en cohérence avec les enseignements dispensés dans les classes de seconde professionnelle "productions" ;

- 14 à 16 semaines de stage individuel en milieu professionnel dont 12 sont prises sur la scolarité¹.

Parmi les 14 à 16 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 8 doivent être effectuées dans une entreprise de polyculture-élevage ou spécialisée en grandes cultures, support de l'épreuve E6. Au delà des 8 semaines, la formation en milieu professionnel peut se poursuivre dans la même entreprise ou dans une autre entreprise agricole en vue de préparer l'épreuve E5, le cas échéant dans une entreprise en lien avec le MAP.

Pour une meilleure prise en compte de l'agroécologie la formation et la certification s'appuient sur des systèmes de production variés en lien avec le référentiel professionnel. En particulier, la préservation et l'amélioration des sols et de la biodiversité fonctionnelle constituent un champ de compétence significatif. Ainsi, le système de production **support de formation** comprend obligatoirement au moins une production végétale liée au sol. **Les supports de formation sont définis réglementairement. Un seul support est proposé** par l'établissement pour une classe ou une section parmi les deux suivants :

- Polyculture-élevage (production(s) animale(s) et production(s) végétale(s) liée(s) au sol dont les fourrages)
- Grandes cultures (productions végétales liées au sol). Ce support est adapté aux exploitations spécialisées des régions céréalières et/ou de grandes cultures (céréales, oléagineux, pommes de terre, betteraves industrielles, légumes...).

Le choix de support (s) de formation est validé par le conseil d'administration de l'établissement et proposé au DRAAF.

Pour l'ensemble de la formation professionnelle, une place prépondérante est accordée à l'acquisition des compétences communes exercées par tous les responsables d'exploitation :

- Des compétences technico-économiques liées à la production agricole.
- Des compétences liées aux dimensions environnementales ou développement durable ainsi qu'aux dimensions sociales et économiques.

La formation professionnelle s'appuie sur les exploitations des établissements ou des exploitations partenaires qui peuvent servir de terrain d'observation, de mise en pratique d'opérations techniques et d'expérimentations, de suivi, d'analyse...

La formation professionnelle comporte des modalités pédagogiques particulières :

- Des activités pluridisciplinaires centrées sur l'enseignement professionnel, les sciences économiques et sociales et de gestion, adaptés pour l'approche technico-économique, les sciences agronomiques et les agroéquipements ;
- Des pratiques encadrées permis par les heures supplémentaires prévues dans la grille horaire.

¹ Cf note de service en vigueur relative aux stages en entreprise des élèves et étudiants de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves et des étudiants de BTS de l'enseignement agricole et à la mise en œuvre des modalités de dérogation et d'affectation aux travaux réglementés des jeunes de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

Les modules professionnels comprennent :

Six modules fondés sur l'acquisition des compétences exercées par tous les responsables d'exploitation :

MP 1 - Pilotage de l'entreprise agricole

MP 2 - Entreprise agricole, marchés et territoires

MP 3 - Gestion de l'entreprise agricole

MP 4 - Gestion durable des ressources et agroécosystème

MP 5 - Conduite d'un processus de production

MP 6 - Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements dans un processus de production

MAP- Module d'Adaptation Professionnelle

Le module d'adaptation professionnelle (MAP) a les objectifs suivants :

- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte des établissements,
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation de production des exploitations agricoles.

Des formations complémentaires en agriculture biologique ou dans des systèmes de gestion et de commercialisation innovants peuvent être entreprises en complément de ce Baccalauréat Professionnel conduisant à une installation aidée.

Dans ce contexte, il est impératif que les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques mettent en œuvre les diligences normales relatives à l'organisation des périodes de stage en entreprise.

Santé et sécurité au travail

La formation professionnelle doit intégrer les préoccupations de la santé et de la sécurité au travail, en particulier la prévention des risques professionnels.

Le jeune en formation doit pouvoir identifier les principales activités à risques, les principaux dangers et dommages afin qu'il préserve sa santé, sa sécurité et celle de son entourage.

Il s'agit d'accompagner le futur professionnel dans une démarche de prévention adaptée aux situations de travail auxquelles il peut être confronté.

Une attention particulière doit être portée à l'application de principes de sécurité physique, d'ergonomie et d'économie de l'effort dans des situations professionnelles.

La formation poursuit un double objectif, enseigner en sécurité et éduquer à la santé et sécurité au travail et une double finalité, la sécurité immédiate des jeunes en formation et la prévention des risques par l'éducation.

Au-delà de l'éducation du citoyen au développement durable, visée dans le stage collectif, la formation professionnelle doit prendre en compte les préoccupations de durabilité dans ses diverses dimensions économique, sociale et environnementale. Pour cela la formation professionnelle doit apporter des savoirs d'ordre socio-économique, scientifique, historique et culturel nécessaires à la compréhension des enjeux du développement durable et des savoirs et savoirs faire d'ordre scientifique et technique appropriés pour une activité professionnelle adaptée.

La formation professionnelle permet la délivrance d'une attestation valant certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) selon les modalités précisées dans l'arrêté de création.

Dans le cadre de l'autonomie des établissements, il peut être proposé aux apprenants des formations aux premiers secours ou de sauveteur secouriste du travail.

Module MG1
Construction d'un raisonnement scientifique
autour des questions du monde actuel

Capacités évaluées	Disciplines
- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	Biologie-Écologie Physique-Chimie
- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre	TIM Mathématiques
- Exploiter la modélisation d'un phénomène	Mathématiques Biologie-Écologie

Module MG2
L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

Capacités évaluées	Disciplines
-Analyser l'information	Documentation Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique
-Élaborer une pensée construite	Histoire-Géographie Enseignement Moral et Civique
-Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Lettres

Module MG3

Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

Capacités évaluées	Disciplines
-Exprimer ses aspirations dans une culture commune	Lettres Éducation Socioculturelle
- Positionner son projet professionnel	ESC Enseignement à l'initiative de l'établissement
- Communiquer avec le monde.	Langue vivante

Module MG4

Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Capacités évaluées	Disciplines
-Développer un mode de vie actif et solidaire	EPS
- Mettre en œuvre un projet collectif	Éducation Socioculturelle Histoire-Géographie Enseignement moral et civique Enseignements à l'initiative de l'établissement
- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	Éducation Socioculturelle Enseignements à l'initiative de l'établissement

Module MP1

Pilotage de l'entreprise agricole

Objectif général

Analyser le fonctionnement d'une entreprise agricole dans son territoire.

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève	Contributions des disciplines à la pluri
- Caractériser le fonctionnement d'une entreprise agricole dans son territoire	SESG STP	14h 56h	42h	SESG Agronomie et/ou Zootechnie (STP)
- Identifier des relations entre les productions				
- Détecter des points forts et des points faibles du fonctionnement de l'entreprise				
- Proposer des pistes d'évolution de l'entreprise				

Module MP2

Entreprise agricole, marchés et territoires

Objectif général

Identifier les perspectives de développement de l'entreprise agricole dans son environnement.

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève	Contributions des disciplines à la pluri
- Situer l'entreprise agricole dans l'environnement économique, réglementaire et social	SESG	70h	14h	SESG Agronomie et/ou Zootechnie (STP)
- Prendre en compte les dynamiques territoriales et collectives				
- Analyser les pratiques de valorisation, de diversification et de commercialisation de la production agricole				

Module MP3

Gestion de l'entreprise agricole

Objectif général

Raisonner la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole.

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève	Contributions des disciplines à la pluri
- Interpréter les documents comptables	SESG	112h	14h	SESG Agronomie et/ou Zootechnie (STP)
- Réaliser les diagnostics économique et financier				
- Raisonner une décision et un projet				
- Appréhender les modalités de la gestion du travail et des ressources humaines				
- Repérer les dimensions fiscale et juridique de l'entreprise				
- Prendre en compte l'organisation administrative de l'entreprise				

Module MP4

Gestion durable des ressources et agroécosystème

Objectif général

Gérer de manière durable des ressources pour assurer la production de services au sein d'un agroécosystème.

Module MP41

Gestion des ressources et agroécosystème

Support : polyculture-élevage

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève	Contributions des disciplines à la pluri
- Identifier les principaux enjeux liés aux agroécosystèmes	Agronomie Zootechnie STP (Agronomie et zootechnie)	42h	14h	Agronomie et/ou Zootechnie (STP) Biologie-Écologie
- Mobiliser des ressources en liens avec les productions végétales		42h		
- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux productions animales		70h		
- Proposer des améliorations dans le fonctionnement d'un agroécosystème permettant une gestion durable de ressources communes				

Module MP42

Gestion des ressources et agroécosystème

Support : grandes cultures

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève	Contributions des disciplines à la pluri
- Identifier les principaux enjeux liés aux agroécosystèmes	Agronomie Zootechnie	112h 42h	14h	Agronomie et/ou Zootechnie (STP) Biologie-Écologie
- Mobiliser des ressources en liens avec les productions végétales				
- Mobiliser des ressources en liens avec les productions animales				
- Proposer des améliorations dans le fonctionnement d'un agroécosystème permettant une gestion durable de ressources communes				

Module MP5

Conduite d'un processus de production

Objectif général

Conduire des processus de production.

Module MP51

Conduite d'un processus de production

Support : polyculture-élevage

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève	Contributions des disciplines à la pluri
- Conduire un processus de production végétale dans le cadre d'un système de culture	STP (Agronomie et zootechnie)	112h	28h	STE/STP (Agronomie et/ou Zootechnie)
- Gérer un processus de production animale dans le cadre d'un système d'élevage				
- Gérer les relations entre un processus de production végétale et processus de production animale				

Module MP52

Conduite d'un processus de production

Support : grandes cultures

Objectifs du module	Discipline	Horaire	Pluri élève	Contributions des disciplines à la pluri
- Repérer les principales caractéristiques d'un système de culture	Agronomie	112h	28h	STE/STP (Agronomie)
- Identifier des êtres vivants au sein d'un agroécosystème				
- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un itinéraire technique				
- Mettre en œuvre des opérations techniques				
- Evaluer les performances d'un itinéraire technique en prenant en compte différentes dimensions de la durabilité				

Module MP6

Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements dans un processus de production

Objectif général

Raisonnement le choix, mettre en œuvre et maintenir des équipements afin d'optimiser leur efficacité en prenant en compte les contraintes techniques, agro-environnementales, réglementaires et en recherchant les meilleures conditions de sécurité

Objectifs du module	Discipline	Horaire
- Choisir les équipements à mettre en œuvre dans une chaîne de mécanisation sur des critères de fonctionnalité et de performances	STE	84h
- Mettre en œuvre les équipements dans une perspective d'optimisation de leur performances techniques, économiques, sécuritaires et de leur impact environnemental		
- Réaliser des travaux de maintenance préventive et corrective de niveau 1 et 2 des équipements		

Module d'adaptation professionnelle (MAP)

Objectif général

S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Objectifs des modules	Discipline	Horaire
- Permettre une adaptation de la formation au territoire et au contexte de l'établissement	STP	56h
- Ouvrir la formation dans des domaines reflétant la diversité des activités, des fonctions et des modalités de conduite, de gestion et de commercialisation de production des exploitations agricoles		

Répartition des horaires de pluridisciplinarité

Thématiques à adapter par les équipes pédagogiques en fonction du choix du support de formation et du contexte local.

Thèmes indicatifs	Modules	Horaire élèves	Horaire disciplinaire 1	Horaire disciplinaire 2
- Biodiversité (diagnostic, génétique), gestion des habitats, gestion effluents et des flux, agriculture et alimentation de précision, GES	* MP4	14h	Agronomie et/ou zootechnie 14 h	Biologie-écologie 14 h
- Chantiers (mise en place culture, récolte), nouvelles technologies (GPS), chaîne de mécanisation, mécanisation et rationalisation des travaux d'élevage, diagnostic bâtiments élevage	* MP5	14h	STE 14h	Agronomie et/ou zootechnie 14 h
- Bilan alimentaire, gestion pâturage, gestion effluents et des flux, gestion des ressources (E5)	* MP4 MP5	14h	Agronomie 14h	Zootechnie 14h
- Pilotage de l'entreprise agricole (E6)	MP1	42h	SESG 42h	Agronomie et/ou zootechnie 42h
- Pratique de valorisation de production et mise en marché	MP2	14h	Agronomie et/ou zootechnie 14h	SESG 14h
- Raisonnement d'une décision, limite des indicateurs technico-économiques, projet d'installation	MP3	14h	Agronomie et/ou zootechnie 14h	SESG 14h

* Ces thèmes contribuent aussi à traiter les objectifs des modules (MP1 et/ou MP4 et/ou MP5 et/ou MP6)

Référentiel de diplôme
Baccalauréat professionnel
“Conduite et gestion
de l’entreprise agricole”

Les unités
de formation

MG1

Construction d'un raisonnement scientifique autour des questions du monde actuel

Rappel des capacités visées

- C1.1- Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique
- C1.2- Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre
- C1.3- Exploiter la modélisation d'un phénomène

Finalités de l'enseignement

L'enseignement permet l'acquisition d'une culture scientifique et le développement de l'esprit critique afin d'éclairer les choix citoyens sur des questionnements autour des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité) et leurs interactions (choix alimentaires, modes de production, lien santé/alimentation/environnement). L'enseignement vise à acquérir les étapes de la démarche scientifique en s'appuyant sur une pratique expérimentale, l'usage et le traitement de données numériques et d'informations ainsi que l'exploitation de modèles.

Cet enseignement doit être réalisé en lien avec les compétences essentielles en matière de durabilité (ONU 2015 : programme mondial de développement durable à horizon 2030) dont l'analyse systémique, la réflexion critique et la résolution intégrée de problèmes.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Biologie – Écologie	1.25
Physique - chimie	1
Mathématiques	2
TIM	0.5

Autres activités supports potentielles

L'enseignement s'appuie sur les expériences vécues lors des périodes de formation en milieu professionnel, des séquences sur les exploitations agricoles et les ateliers technologiques et pédagogiques, à l'occasion des activités pluridisciplinaires et lors des visites et des voyages d'étude, qui sont autant de moments qui contribuent à l'atteinte de la capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.1 Interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique	- Appropriation à partir d'un contexte d'un problème ou de questionnements - Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution - Réalisation de la démarche retenue - Exploitation de données et de résultats	- Techniques de laboratoire et de terrain - Écosystème - Ressources naturelles communes - Enjeux énergétiques	Biologie – Ecologie Physique - Chimie

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'interpréter des faits en s'appuyant sur une démarche scientifique. L'apprenant met en œuvre tout ou partie des étapes de la démarche scientifique dans une situation contextualisée en lien avec des enjeux du monde actuel (santé, alimentation, eau, énergie, biodiversité).

L'enseignement met l'accent sur les parties expérimentales pratiques de la démarche scientifique et sur les tâches complexes.

Attendus de la formation

L'enseignement des disciplines présentes dans ce module s'appuie sur une approche contextualisée des problématiques. Les notions supports des démarches scientifiques mises en œuvre avec les apprenants prennent notamment appui sur le comportement citoyen en toute sécurité, les biomolécules de l'alimentation, les solutions aqueuses et les transferts énergétiques.

Appropriation, à partir d'un contexte, d'un problème ou de questionnements :

- Reformulation, explicitation d'un problème ou de questionnements
- Recherche d'analogies avec des situations similaires

Raisonnement scientifique pour proposer une stratégie de résolution :

- Formulation d'hypothèses, proposition d'une méthode de résolution, d'une démarche à mettre en œuvre
- Proposition d'un protocole, choix et argumentation des modalités retenues

Réalisation de la démarche retenue :

- Mise en œuvre d'un protocole expérimental en respectant les règles de sécurité
- Identification et application des règles liées au tri sélectif des déchets chimiques et biologiques

Exploitation de données et résultats :

- Analyse critique des résultats obtenus et des conclusions émises
- Réalisation d'un compte rendu du travail expérimental mené et des résultats obtenus

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C-1.2 : Étudier un phénomène social ou professionnel à l'aide de données notamment en nombre.	- analyse du contexte et de la problématique - traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiée - exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée	- Collecte, stockage, organisation des données en toute sécurité - Traitement analytique (tableur) - Représentation communication (grapheur, SIG, tableaux de bord)	TIM Mathématiques

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, face à une question sociale ou technique, est en mesure, après analyse d'un contexte, de rechercher des sources ou de produire des données pouvant l'aider à résoudre la problématique posée, de sélectionner les données et de les travailler pour les enrichir ou pour ne garder que celles réellement utiles. Il est également en capacité de les traiter en utilisant un logiciel adapté afin de pouvoir représenter les résultats obtenus de la manière la plus pertinente possible et ainsi aider à la prise de décision.

Attendus de la formation

Analyse du contexte et de la problématique

- Recherche des données brutes adaptées au contexte et à la problématique en se conformant à la législation en vigueur
- Mise en qualité des données (transformation des données brutes en informations)

Traitement des données adapté au contexte et à la problématique étudiés (transformation des informations en connaissances)

- Utilisation d'indicateurs statistiques de position et de dispersion
- Utilisation avancée des fonctionnalités du tableur
- Utilisation d'outils externes au tableur

Exposition des données adaptée au contexte et représentative de la problématique étudiée.

- Représentation de données non spatialisées par création de graphiques simples et complexes
- Représentation des données spatialisées par création de cartes
- Création de tableaux de bord

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C1.3 Exploiter la modélisation d'un phénomène	- Analyse d'un phénomène dans son contexte - Utilisation d'un ou de plusieurs modèles adapté(s) au phénomène étudié - Validation d'une conjecture ou d'une théorie - Communication / diffusion de la réponse	- Phénomènes biologiques et écologiques - Modélisation d'un phénomène - Argumentation de la réponse apportée.	Mathématiques Biologie -Écologie

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant, à partir d'un contexte, est capable d'utiliser une modélisation adaptée afin de répondre à un questionnement. On attend de l'apprenant qu'il soit capable d'extraire et organiser de l'information, de la traduire afin d'utiliser un modèle permettant d'étudier un phénomène. Au vu du traitement effectué, il doit avoir un regard critique sur les résultats obtenus, en validant ou non les choix opérés, et expliquer ses réponses à partir de la démarche mise en œuvre.

Attendus de la formation

Analyse d'un phénomène dans son contexte

- Appropriation d'un contexte
- Traduction du phénomène en langage mathématiques

Utilisation d'un modèle adapté au phénomène étudié

- Situations de proportionnalité
- Utilisation de représentations géométriques
- Modèles discrets de suites arithmétiques et géométriques
- Ajustements affines et modèles continus de fonctions
- Modèles probabilistes

Validation d'une conjecture :

- Pertinence du modèle
- Interprétation, analyse des résultats et conclusion

Communication / diffusion de la réponse

- Représentation/restitution

MG2

L'exercice du débat à l'ère de la mondialisation

Rappel des capacités visées

- C2.1. Analyser l'information
- C2.2. Élaborer une pensée construite
- C2.3. Formuler un point de vue argumenté et nuancé

Finalités de l'enseignement

L'enseignement vise à accompagner les apprenants à la prise en main d'outils et de méthodes qui permettent de poser un regard distancié et critique sur le monde. Dans un monde globalisé et connecté, l'accès à l'information semble facilité mais nécessite une connaissance fine et éclairée des fonctionnements et des usages des modes de communication pour pratiquer le débat contradictoire et accéder à la culture de la controverse. Ce module a donc pour objet d'enseigner aux apprenants à se décentrer, à décrypter l'information, à prendre en compte autrui et ses valeurs afin d'argumenter et de débattre d'une opinion.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Documentation	0.5h
Histoire-Géographie-EMC	1.5h
Lettres	1.75h

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C.2.1 Analyser l'information	Caractérisation et traitement de l'information	Information Document Évaluation de l'information Paysage informationnel	Documentation Histoire-Géographie-EMC
	Contextualisation de l'information	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques	

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait caractériser une information, la traiter et la contextualiser, c'est-à-dire disposer des repères pour se l'approprier et la mettre en perspective.

Attendus de la formation

Travailler la nécessaire objectivité dont tous les citoyens doivent disposer lorsqu'ils se trouvent confrontés à une information constitue aujourd'hui un enjeu central pour l'éducation au sein d'une société "numérique". Cela passe par le développement d'un regard et d'une mise à distance critiques face aux informations.

Mobilisation des notions en information-documentation pour caractériser et traiter l'information

- Information et document : définitions, typologies, situations et rôles dans un contexte donné
- Évaluation de l'information : sélection, appropriation et utilisation de l'information à partir d'une pratique raisonnée de la recherche documentaire
- Paysage informationnel : construction d'une culture de l'information

Mobilisation de repères, acteurs, notions historiques pour contextualiser l'information

-Vivre en France en démocratie depuis 1945

-L'accès aux ressources pour produire, consommer, se loger et se déplacer

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C.2.2 Élaborer une pensée construite	Mobilisation de repères, acteurs, notions pertinents au regard du questionnement Analyse de faits et de documents Structuration de la démarche	Repères, acteurs et notions historiques et géographiques Méthodes et démarches historiques et géographiques	Histoire-Géographie-EMC

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant sait mobiliser les notions pertinentes pour analyser et confronter des faits et des documents de toutes natures issus de périodes et de territoires variés et parvient à structurer une démarche de raisonnement autonome afin de se forger une opinion étayée.

Attendus de la formation

L'enseignement d'histoire-géographie doit aider les élèves à comprendre le monde par l'examen du passé en histoire et par celui des territoires en géographie. Il les confronte, en observant les pratiques des acteurs d'hier et d'aujourd'hui, à la complexité des situations historiques et géographiques. L'histoire et la géographie donnent ainsi aux élèves des grilles de lecture du monde en les initiant aux méthodes de l'historien et du géographe

Guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945) :

- Étude d'une situation : les batailles de 1916 : Verdun et la Somme
- Étude d'une situation : le génocide des Juifs et des Tziganes dans l'Europe en guerre
- Traitement général du thème : guerres européennes, guerres mondiales, guerres totales (1914-1945)

Le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial :

- Étude d'une situation : les Jeux Olympiques, un enjeu de la guerre froide
- Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
- Traitement général du thème : le jeu des puissances dans les relations internationales (1945 à nos jours) : guerre froide, décolonisation, construction européenne, nouvel ordre mondial

Des réseaux de production et d'échanges mondialisés :

- Étude d'une situation : les réseaux de câbles sous-marins, infrastructures essentielles de la mondialisation
- Étude d'une situation : l'Irak en guerres (1980 à nos jours)
- Traitement général du thème : des réseaux de production et d'échanges mondialisés

Une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

- Étude d'une situation : diversité des migrations dans le bassin méditerranéen
- Étude d'une situation : les mobilités d'apprenants dans l'Union européenne
- Traitement général du thème : une circulation croissante et diverse des personnes à l'échelle mondiale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C2.3 Formuler un point de vue argumenté et nuancé	Interprétation de l'œuvre littéraire Adaptation de la stratégie argumentative à la situation de communication et à la visée Mobilisation d'arguments et de procédés adaptés à la visée Maîtrise de la langue	Littérature et autres arts Stratégies de lecture diverses Argumentation Expression	Lettres

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant que son expérience de lecteur et son approche sensible des œuvres littéraires et artistiques lui permettent de prendre position dans un débat de société sur des questions liées à la nature et/ou aux solidarités. Il est ainsi capable d'agir en citoyen et en professionnel responsable.

La capacité est atteinte si l'apprenant est capable d'interpréter une œuvre littéraire, d'en percevoir le sens, les enjeux et la dimension esthétique pour formuler un point de vue argumenté et nuancé suivant une stratégie adaptée à la situation de communication et à la visée.

La maîtrise de la langue concourt à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

L'enseignement vise à former un citoyen éclairé, ouvert et accompli grâce à la fréquentation des œuvres littéraires et artistiques.

Littérature et autres arts :

- Culture littéraire et artistiques
- Genres littéraires majeurs
- Formes, registres et tonalités

Stratégies de lecture diverses :

- Démarches de lectures actives
- Écrits d'appropriation
- Oraux d'appropriation

Argumentation :

- Dimensions pragmatique et dialogique de l'argumentation
- Stratégies de l'argumentation
- Genres de l'argumentation

Expression :

- Respect des codes de la langue écrite
- Respect des codes de l'oral
- Précision et nuance du lexique

MG3

Construction et expressions des identités culturelles et professionnelles

Rappel des capacités visées

C3.1- Exprimer ses aspirations dans une culture commune

C3.2- Positionner son projet professionnel

C3.3- Communiquer avec le monde

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre à l'apprenant d'exprimer ses émotions et aspirations personnelles et professionnelles, d'affiner sa connaissance de soi et d'autrui en s'engageant dans des processus de création et d'expression, d'échange, d'ouverture sur le monde et de mobilités.

Il vise à la fois à renforcer son identité et le sentiment d'appartenance à une culture commune et à faire l'expérience de l'altérité et de la diversité culturelle.

L'enseignement permet par ailleurs d'accompagner l'apprenant dans la construction de son projet professionnel sur l'ensemble du cycle terminal. Il l'amène à consolider son identité professionnelle et à se projeter vers une poursuite d'études.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
Lettres	0.25h
ESC	1h
LV	1.75h

Autres activités supports potentielles

Les EIE sont mobilisés et concourent, en associant des disciplines du domaine professionnel aux disciplines impliquées dans le module, à l'acquisition de la capacité C3.2 Positionner son projet professionnel. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de l'accompagnement de l'apprenant dans l'élaboration de son projet professionnel. Les enseignements s'appuyant sur des visites, le fonctionnement de l'atelier technologique et de l'exploitation de l'établissement ainsi que les périodes de formation en milieu professionnel participent également à l'acquisition de cette capacité.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.1 Exprimer ses aspirations dans une culture commune	- Engagement dans une production personnelle - Prise en compte du destinataire dans ses intentions - Mobilisation du champ médiatique - Mobilisation de références littéraires, artistiques et culturelles - Qualité de l'expression artistique - Défense d'un point de vue - Maîtrise de la langue orale	- Composantes de l'identité culturelle - Réalisation artistique - Valorisation et médiatisation de la création - Éloquence	Lettres ESC

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des références littéraires, artistiques et culturelles pour s'engager dans une production personnelle.

Il doit s'interroger sur ses intentions, leurs effets sur le destinataire et défendre avec conviction son point de vue dans un discours devant un public.

La qualité de l'expression artistique et la maîtrise de la langue orale concourent à l'atteinte de cette capacité.

Attendus de la formation

Composantes de l'identité culturelle :

- Éléments constitutifs de l'appartenance à un groupe
- Facteurs endogènes et exogènes à la construction de l'identité
- Dimension évolutive de l'identité culturelle

Réalisation artistique :

- Confrontation au processus créatif contemporain
- Articulation de champs de création différents en lien avec la thématique choisie
- Contexte culturel et artistique du médium retenu (lien possible avec le domaine professionnel)
- Expression d'un potentiel créatif comme révélateur d'une identité culturelle
- Maîtrise technique du médium mobilisé par l'apprenant
- Maîtrise du vocabulaire technique associé
- Autonomie créatrice

Valorisation et médiatisation de la création :

- Place et rôle de l'art et de la culture dans le champ médiatique
- Explicitation de la démarche artistique entreprise
- Affirmation de son engagement créatif
- Approche esthétique

Éloquence

- Art oratoire
- Expression orale

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.2 Positionner son projet professionnel	- Identification des potentiels - Identification des opportunités - Projection vers une identité professionnelle	Connaissance de soi Aptitudes socio-professionnelles Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés (voies de formation, contexte professionnel avec son cadre juridique et réglementaire) Dimension sociale de l'engagement professionnel Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels	ESC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant est en mesure de définir et valoriser son positionnement vis-à-vis du métier ou du champ professionnel visé grâce une connaissance de ses aptitudes et du contexte professionnel. Cette capacité permet à l'apprenant de se situer en tant qu'individu et futur professionnel dans une dialectique articulant d'une part ses convictions personnelles et d'autre part les compétences attendues et les représentations du métier.

Attendus de la formation

Connaissance de soi :

- Cartographie de l'intime
- Réflexion sur soi et à travers les autres
- Conscientisation de son identité culturelle

Identification de ses aptitudes socio-professionnelles :

- Autonomie et sens des responsabilités
- Mobilité géographique et fonctionnelle
- Capacités relationnelles

Mise en valeur de l'ensemble de ses potentiels :

- Formulation claire du projet professionnel
- Atouts , perfectionnements et conditions nécessaires à sa réussite

Identification des compétences professionnelles en fonction des métiers visés :

- Cadre juridique et réglementaire
- Voies de formation et formation tout au long de la vie

Dimension sociale de l'engagement professionnel :

- Relation du champ professionnel avec la société
- Valeurs personnelles, responsabilité citoyenne et engagement professionnel

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C3.3 Communiquer avec le monde	- Communication orale en langue étrangère - Communication écrite en langue étrangère	Culture et langue étrangères à visée sociale et professionnelle	Langue vivante

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité de mobiliser des savoirs langagiers et culturels pour communiquer en langue étrangère dans un cadre personnel, social ou professionnel, dans les cinq activités langagières (compréhension et expression écrites, compréhension orale, expression orale, en continu et en interaction).

Le niveau d'exigence attendu, en référence au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL), est le niveau **B1+**.

Attendus de la formation

Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)

- Niveau de compétence attendu, niveau **B1+** du CECRL « utilisateur indépendant de niveau seuil avancé »
- Progressivité des apprentissages et jalons du CECRL

Cinq activités langagières :

- Communication orale en langue étrangère (comprendre un message oral, s'exprimer à l'oral en continu, s'exprimer à l'oral en interaction)
- Communication écrite en langue étrangère (comprendre un message écrit, s'exprimer à l'écrit)

Approche actionnelle :

- Scénarisation de l'apprentissage linguistique à travers la réalisation de tâches
- Acquisition de stratégies langagières transférables à des situations de la vie courante

Contextualisation dans les situations de la vie courante :

- Domaine de la vie personnelle, sociale et culturelle
- Domaine de la vie professionnelle

MG4

Actions et engagements individuels et collectifs dans des situations sociales

Rappel des capacités visées

C4.1- Développer un mode de vie actif et solidaire

C4.2- Mettre en œuvre un projet collectif

C4.3- Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif

Finalités de l'enseignement

L'enseignement doit permettre de conduire des projets visant à développer l'autonomie des apprenants dans la prise en main de leur santé, leur efficacité motrice et leur capacité à agir dans un cadre collectif, à coopérer en vue d'un objectif partagé.

Cet enseignement s'inscrit dans le cadre d'un parcours global de formation en lien avec les enjeux d'intégration citoyenne mais aussi avec les attentes des milieux professionnels. La pédagogie par le projet développée dans ce module s'appuie sur des apprentissages coopératifs de nature à renforcer les compétences psychosociales des apprenants. La mise en œuvre pédagogique s'inscrit dans une approche de co-construction avec le groupe classe. Le projet collectif doit s'inscrire dans le territoire de l'établissement et impliquer des acteurs externes (mouvement associatif, assemblées, collectifs...).

Ce module vise en priorité, pour chacun des apprenants, le développement de compétences nécessaires à la fois à une meilleure insertion sociale, professionnelle, et au renforcement des capacités d'apprentissage tout au long de la vie par l'émancipation et l'accroissement du pouvoir d'agir individuel et collectif :

Compétences sociales : coopération, négociation, gestion des conflits, capacité d'affirmation et de résistance, capacité à donner et recevoir des feed-back (boucles de rétroaction), persévérance, adaptation ...

Compétences émotionnelles : maîtrise des émotions, autoévaluation, autorégulation favorisant la confiance et l'estime de soi.

Compétences cognitives : prise de décision, résolution de problèmes, sentiment de compétence, créativité, pensée critique.

Disciplines	Volumes horaires hebdomadaires
EPS	2h
ESC	0.5h
HG-EMC	0.25h

Autres activités supports potentielles

En fonction des contextes locaux, les EIE sont mobilisés dans un but de consolidation des compétences psychosociales. S'ils restent totalement à l'initiative de l'établissement, les EIE sont bien le support principal de la conduite du projet collectif et ils participent à la construction de la capacité visée.

La pluridisciplinarité liée à ce module est à construire pour permettre aux apprenants de s'approprier les principes d'un fonctionnement démocratique en observant leur mise en œuvre concrète. Elle peut en outre nourrir la thématique du projet collectif et renforcer les apprentissages psychosociaux visés par le bloc.

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.1 Développer un mode de vie actif et solidaire	- Engagement autour d'expériences motrices variées - Mobilisation de ressources motrices et méthodologiques - Mobilisation de ressources relationnelles et sociales	Habiletés motrices (techniques sportives et corporelles) au service de l'efficacité dans les APSA/ Entretien de soi Méthodes d'observation, d'appréciation, de gestion de l'activité physique Attitudes et méthodes coopératives et collaboratives Expression orale visant à évoquer les expériences vécues, à extraire et verbaliser les procédures favorisant la réussite	EPS

Conditions d'atteinte de la capacité

On attend de l'apprenant qu'il soit en capacité d'organiser sa pratique physique, en choisissant des activités singulières, une fréquence, une durée et une intensité, au bénéfice d'une plus grande efficacité motrice dans les activités sportives et artistiques pratiquées, de sa santé, de son bien-être et de son plaisir d'agir.

L'apprenant doit également être en capacité de créer des liens engageant des responsabilités et des intérêts communs en vue d'interagir positivement, efficacement et en sécurité.

Attendus de la formation

L'enjeu majeur est de donner du sens à la pratique physique pour que tous l'intègrent dans leur vie quotidienne d'adulte, de manière autonome et ce à long terme. L'enjeu est également de faire vivre des démarches collaboratives permettant de développer et de réinvestir durablement les valeurs de solidarité.

AFLP 1 Efficacité motrice dans les projets de performance individuels et collectifs

- Développement et gestion des ressources énergétiques, perceptives, décisionnelles, émotionnelles.

- Mobilisation des coordinations techniques en lien avec les APSA

- Développer une culture stratégique et tactique en lien avec les APSA

AFLP 2 Savoir s'entraîner / s'entretenir

- Procédures d'échauffement et de récupération adaptées aux activités physiques sportives et artistiques

- Concevoir, analyser, réguler son activité et son engagement physique, psychologique, au regard des APSA et des états de forme.

- Création d'habitudes de santé pour son bien-être et pour prévenir certains troubles (TMS, addictions, Troubles de l'alimentation...)

AFLP 3 S'investir dans différents rôles sociaux au sein d'un collectif

- Communication et expression orale en lien avec sa pratique ou celle d'autres élèves.

- Attitudes et savoir-faire collaboratifs : stratégies d'organisation et de résolution collective

- Tutorat, aide à l'apprentissage : observer, rendre compte, faire des propositions simples

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.2 Mettre en œuvre un projet collectif	- Prise en compte de la commande - Appropriation du projet et implication - Adaptation aux imprévus - Coopération au sein d'un collectif	Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel Méthodologie du projet en mode coopératif. Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision Connaissance de soi pour agir et se positionner dans un projet coopératif	ESC Histoire-géographie EMC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient, en déployant une stratégie de coopération, à participer activement à une démarche de projet collectif, répondant à une commande

Attendus de la formation

Connaissance de l'environnement social, culturel et professionnel :

- Identification des opportunités locales
- Identification des partenaires

Méthodologie du projet en mode coopératif :

- Co-construction d'un cahier des charges
- Organisation et planification du travail sur un mode coopératif

-Dynamique de groupe : vecteur de changement, d'innovation et de cohésion :

- Repérage des savoirs, savoir-faire et savoir-être du groupe
- Responsabilité vis-à-vis du groupe et intelligence collective
- Repérage des modes de communication et remédiation aux blocages
- Écoute active et communication au service de l'animation du groupe
- Fonctionnement des groupes et modalités de prises de décision
- Coopération et dynamique collective
- Principes et expériences du fonctionnement démocratique
- Résolution collective de problèmes

Capacité évaluée	Critères d'évaluation	Savoirs mobilisés	Disciplines
C4.3 Conduire une analyse réflexive de son action au sein d'un collectif	- Positionnement dans une action collective - Retour objectif sur son action - Projection et transfert dans une situation sociale ou professionnelle future	Observation du groupe et de la conduite de l'action Identification des compétences psycho-sociales sollicitées ou acquises Auto-évaluation continue	ESC EIE

Conditions d'atteinte de la capacité

La capacité est atteinte si l'apprenant parvient à prendre position de manière objective vis-à-vis de la conduite d'un projet (méthode, réponse à la commande, organisation du travail) et à tirer parti de cette expérience dans d'autres situations sociales et professionnelles.

Attendus de la formation

Cet enseignement vise à former des citoyens éclairés en permettant à travers l'expérience de l'engagement dans un projet collectif de dépasser les déterminations psychologiques, socio-économiques, culturelles.

Observation du groupe et de la conduite de l'action :

- Construction d'un positionnement dynamique (évolutif)

Identification des compétences psycho-sociales mobilisées :

- Compétences techniques et compétences relationnelles
- Construction de grille de lecture des soft skills pour les repérer et les articuler

Évaluation continue de son action au sein du collectif :

- Évaluation entre pairs
- Auto-évaluation
- Évaluation différentielle ouverte
- Boucles évaluatives (évaluer sans décourager)



Pilotage de l'entreprise agricole

Objectif général du module :

Analyser le fonctionnement d'une entreprise agricole dans son territoire.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Caractériser le fonctionnement d'une entreprise agricole dans son territoire.
- ▶ Objectif 2- Identifier des relations entre les productions.
- ▶ Objectif 3- Détecter des points forts et des points faibles du fonctionnement de l'entreprise.
- ▶ Objectif 4- Proposer des pistes d'évolution de l'entreprise.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module vise à comprendre la façon dont les exploitations agricoles, dans leur diversité, sont organisées, à en analyser les résultats (diagnostic suivant les différentes dimensions de la durabilité) et à appréhender leurs perspectives d'évolution.

Les acquisitions réalisées dans ce module sont transférables par les apprenants au cas support de l'épreuve 6.

La mise en œuvre du module est centrée sur des cas concrets d'exploitations agricoles (exploitations partenaires, exploitation de l'établissement, exploitations de stage...) à partir de visites, d'entretiens, d'enquêtes, de témoignages, etc.

Précisions relatives aux objectifs

►Objectif 1- Caractériser le fonctionnement d'une entreprise agricole dans son territoire

►Objectif 2- Identifier des relations entre les productions

►Objectif 3- Détecter des points forts et des points faibles du fonctionnement de l'entreprise

3.1- Formuler des éléments de diagnostic des sous-systèmes

3.2- Formuler des éléments de diagnostic à l'échelle de l'entreprise

►Objectif 4- Proposer des pistes d'évolution de l'entreprise

4.1- Identifier des évolutions possibles du système

4.2- Envisager des conséquences de ces évolutions sur le système d'exploitation

MP2

Entreprise agricole, marchés et territoires

Objectif général du module :

Identifier les perspectives de développement de l'entreprise agricole dans son environnement.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Situer l'entreprise agricole dans l'environnement économique, réglementaire et social.
- ▶ Objectif 2- Prendre en compte les dynamiques territoriales et collectives.
- ▶ Objectif 3- Analyser les pratiques de valorisation, de diversification et de commercialisation de la production agricole.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module vise à situer l'entreprise agricole dans son environnement économique et social afin d'identifier des perspectives de développement.

Trois entrées, qui ne constituent pas nécessairement un plan de cours, sont proposées :

- une approche de l'environnement général de l'entreprise agricole qui permettra d'appréhender le rôle des politiques publiques ayant une incidence sur son fonctionnement et le regard que porte la société sur l'agriculture ;
- la prise en compte de l'insertion territoriale de l'entreprise, de ses atouts et de ses contraintes ;
- l'étude de la diversité des pratiques mises en œuvre par les entreprises pour valoriser leur production et/ou la diversifier.

Précisions relatives aux objectifs

►Objectif 1- Situer l'entreprise agricole dans l'environnement économique, réglementaire et social

- 1.1- Caractériser l'influence des politiques publiques sur l'entreprise agricole
- 1.2- Repérer les attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture

►Objectif 2- Prendre en compte les dynamiques territoriales et collectives

- 2.1- Identifier le territoire et ses acteurs
- 2.2- Appréhender les logiques et les actions des différents acteurs dans le territoire
- 2.3- Situer l'entreprise dans les actions territoriales et collectives

►Objectif 3- Analyser les pratiques de valorisation, de diversification et de commercialisation de la production agricole

- 3.1- Identifier les différentes pratiques mises en œuvre
- 3.2- Repérer les facteurs de la diversité des pratiques
- 3.3- Appréhender des outils de commercialisation

MP3

Gestion de l'entreprise agricole

Objectif général du module :

Raisonnement la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole.

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1- Interpréter les documents comptables.
- ▶ Objectif 2- Réaliser les diagnostics économique et financier.
- ▶ Objectif 3- Raisonnement une décision et un projet.
- ▶ Objectif 4 : Appréhender les modalités de la gestion du travail et des ressources humaines.
- ▶ Objectif 5 : Repérer les dimensions fiscale et juridique de l'entreprise.
- ▶ Objectif 6 : Prendre en compte l'organisation administrative de l'entreprise.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre :

- d'établir, d'analyser et d'utiliser les résultats technico-économiques et financiers de l'exploitation pour réguler et orienter son fonctionnement ;
- d'acquérir des notions fiscales, juridiques et relatives à la gestion du travail et des ressources humaines afin de mieux appréhender leurs incidences lors de la conduite de l'entreprise et de la prise de décision.

Il s'appuie sur l'étude de cas concrets et sur l'expérience vécue lors des périodes de formation en milieu professionnel.

Il est obligatoirement mené en lien avec le module MP1.

Précisions relatives aux objectifs

►Objectif 1- : Interpréter les documents comptables

- 1.1- Repérer l'origine des documents comptables
- 1.2- 2 Identifier l'intérêt des documents comptables

►Objectif 2- Réaliser les diagnostics économique et financier

- 2.1- Construire un diagnostic technico-économique de l'entreprise
- 2.2- Construire un diagnostic financier de l'entreprise

►Objectif 3- Raisonner une décision et un projet

- 3.1- Identifier les différentes étapes et les outils de la prise de décision
- 3.2- Appréhender le projet d'installation

►Objectif 4 : Appréhender les modalités de la gestion du travail et des ressources humaines

- 4.1- Analyser l'organisation du travail
- 4.2- Appréhender la dimension relationnelle dans l'entreprise
- 4.3- Prendre en compte les aspects sociaux et juridiques de la gestion des ressources humaines

►Objectif 5 : Repérer les dimensions fiscale et juridique de l'entreprise

- 5.1- Identifier les mécanismes de base des différents régimes fiscaux
- 5.2- Identifier les principaux aspects juridiques

►Objectif 6 : Prendre en compte l'organisation administrative de l'entreprise

MP4

Gestion durable des ressources et agroécosystème

Objectif général du module :

Gérer de manière durable des ressources pour assurer la production de services au sein d'un agroécosystème.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module a comme point de départ les acquisitions en biologie/écologie, en agronomie et en zootechnie de la Seconde Professionnelle "Productions".

L'objectif de ce module est de montrer comment diverses ressources peuvent être mobilisées au sein des agroécosystèmes pour fournir des services écosystémiques variés. Ce module rassemble des enseignements scientifiques et techniques nécessaires au pilotage et à la conduite de productions végétales et animales mais aussi plus globalement à la prise en compte et à la préservation des ressources communes. Dans ce module, le terme "ressources" est donc pris dans une acception très large.

Au-delà de l'apport sensu stricto de connaissances, ce module vise à développer chez les apprenants une capacité d'approche systémique ; il s'agit notamment de passer d'un raisonnement de type "un problème - une solution" à une approche plus globale : repérer des enjeux, identifier des objectifs, construire un corps d'hypothèses, combiner des leviers et des solutions à effet partiel, prendre en compte les rétroactions et les mécanismes de régulation, etc. L'accent est aussi mis sur les interactions entre productions végétales et productions animales (objectifs 1 et 4). Les éléments développés dans ce module permettent notamment la compréhension et la mise en œuvre de différentes façons de produire ; ils ont vocation à être réinvestis dans les modules sur le pilotage de l'entreprise agricole (MP1) et dans celui sur la conduite de processus de production variés (MP5).

Ce module revêt en lui-même un caractère opérationnel autonome en ce sens qu'il s'intéresse à de véritables problématiques professionnelles, autour notamment de la gestion durable de ressources communes (objectif 4). Il est donc essentiel que cet enseignement s'appuie sur des situations de terrain et l'étude de cas concrets ; à ce titre l'exploitation de l'établissement ou des exploitations partenaires constituent des supports privilégiés pour l'enseignement de ce module. De la pluridisciplinarité et les périodes en milieu professionnel participent à cet enseignement.

Le support d'étude prioritaire pour ce module est polyculture-élevage (MP41), avec des contenus et un horaire équilibrés entre agronomie et zootechnie ; un support à dominante "grandes cultures", avec une dominante horaire en agronomie, peut être envisagé à l'initiative de l'établissement, dans les situations particulières (régions, établissements) où les productions animales sont absentes ou peu présentes (MP42).

MP41

Gestion des ressources
et agroécosystème

Support :
polyculture-élevage

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1 : Identifier les principaux enjeux liés aux agroécosystèmes.
- ▶ Objectif 2 : Mobiliser des ressources en liens avec les productions végétales.
- ▶ Objectif 3 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux productions animales.
- ▶ Objectif 4 : Proposer des améliorations dans le fonctionnement d'un agroécosystème permettant une gestion durable de ressources communes.

Précisions relatives aux objectifs

►Objectif 1 : Identifier les principaux enjeux liés aux agroécosystèmes

►Objectif 2 : Mobiliser des ressources en liens avec les productions végétales

2.1- Relier le fonctionnement d'un agroécosystème et les services écosystémiques rendus

- 2.1.1- Caractériser les principales composantes d'un agroécosystème
- 2.1.2- Expliquer les principaux processus écologiques mobilisables dans la gestion des agroécosystèmes
- 2.1.3- Proposer une schématisation du fonctionnement au regard de services attendus

2.2- Identifier et organiser les principaux leviers permettant d'agir sur le fonctionnement d'un agroécosystème

- 2.2.1- Identifier les principaux leviers mobilisables
- 2.2.2- Réaliser une approche comparée concernant la mobilisation de leviers dans des logiques de conduite différentes

►Objectif 3 : Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques relatives aux productions animales

3.1- Relier le fonctionnement digestif des animaux d'élevage à l'utilisation des aliments disponibles

- 3.1.1- Apprécier la composition des aliments du bétail
- 3.1.2- Comparer les mécanismes de la digestion entre espèces
- 3.1.3- Identifier les notions de dépenses, besoins et apports recommandés
- 3.1.4- Présenter les caractéristiques d'une alimentation rationnelle

3.2- Mobiliser des connaissances scientifiques et techniques en vue de conduire la reproduction des animaux d'élevage

- 3.2.1- Caractériser et comparer les appareils reproducteurs mâle et femelle
- 3.2.2- Exposer la physiologie de la reproduction et de la lactation
- 3.2.3- Justifier les techniques de conduite de la reproduction

3.3- Mobiliser les notions essentielles de l'amélioration génétique pour en comprendre les démarches

- 3.3.1- Décrire l'hérédité des caractères non quantitatifs
- 3.3.2- Décrire l'hérédité des caractères quantitatifs
- 3.3.3- Présenter les notions et les démarches de l'amélioration génétique
- 3.3.4- Définir les notions de race pure et de croisements ; identifier les principaux types de croisements et justifier leur utilisation

3.4- Mobiliser les connaissances scientifiques et techniques permettant de maintenir le troupeau en bonne santé

- 3.4.1- Situer l'importance des problèmes sanitaires et leurs conséquences
- 3.4.2- Caractériser les notions de maladie, de trouble sanitaire et de facteur de risque
- 3.4.3- Présenter les modes d'expression de la maladie et les moyens de défense de l'animal
- 3.4.4- Aborder la gestion de la santé en élevage

►Objectif 4 : Proposer des améliorations dans le fonctionnement d'un agroécosystème permettant une gestion durable de ressources communes

MP42

Gestion des ressources
et agroécosystème

Support :
grandes cultures

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1 : Identifier les principaux enjeux liés aux agroécosystèmes.
- ▶ Objectif 2 : Mobiliser des ressources en liens avec les productions végétales.
- ▶ Objectif 3 : Mobiliser des ressources en liens avec les productions animales.
- ▶ Objectif 4 : Proposer des améliorations dans le fonctionnement d'un agroécosystème permettant une gestion durable de ressources communes .

Précisions relatives aux objectifs

►Objectif 1 : Identifier les principaux enjeux liés aux agroécosystèmes

►Objectif 2 : Mobiliser des ressources en liens avec les productions végétales

2.1- Relier le fonctionnement d'un agroécosystème et les services écosystémiques rendus

- 2.1.1- Caractériser les principales composantes d'un agroécosystème
- 2.1.2- Expliquer les principaux processus écologiques pouvant être mobilisés dans la gestion des agroécosystèmes
- 2.1.3- Proposer une schématisation du fonctionnement au regard de services attendus

2.2- Identifier et organiser les principaux leviers permettant d'agir sur le fonctionnement d'un agroécosystème

- 2.2.1- Identifier les principaux leviers mobilisables
- 2.2.2- Réaliser une approche comparée concernant la mobilisation de leviers dans des logiques de conduite différentes

►Objectif 3 : Mobiliser des ressources en liens avec les productions animales

3.1- Situer la part des céréales ou des protéagineux utilisés dans l'alimentation animale

3.2- Identifier les mécanismes de la transformation de la biomasse végétale par les animaux d'élevage

- 3.2.1- Établir les relations entre régimes alimentaires et physiologie de la digestion chez les ruminants et les monogastriques
- 3.2.2- Présenter la transformation de la biomasse végétale par les animaux

3.3- Identifier l'évolution de la place de l'élevage dans une exploitation à dominante de cultures

- 3.3.1- Rappeler l'évolution des exploitations de grandes cultures
- 3.3.2- Identifier la place et les incidences d'un élevage dans une exploitation à dominante de cultures

3.4- Analyser le fonctionnement et les résultats de processus de productions animales dans une exploitation à dominante de cultures

- 3.4.1- Présenter et analyser rapidement la conduite de la reproduction et du renouvellement
- 3.4.2- Relier les cultures présentes sur l'exploitation à la conduite alimentaire du troupeau
- 3.4.3- Analyser les incidences des activités d'élevage sur l'environnement
- 3.4.4- Identifier les éléments permettant de maîtriser les problèmes sanitaires
- 3.4.5- Raisonner les conditions de la fonctionnalité d'un bâtiment d'élevage
- 3.4.6- Analyser des résultats

►Objectif 4 : Proposer des améliorations dans le fonctionnement d'un agroécosystème permettant une gestion durable de ressources communes

MP5

Conduite d'un processus de production

Objectif général du module :
Conduire des processus de production.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

L'objectif de ce module est de faire acquérir aux apprenants des connaissances, des démarches et des méthodes permettant de conduire dans une perspective de durabilité, des processus de production animale et végétale variés.

Les méthodes de gestion des processus présentées dans ce module s'appuient, entre autres, sur les connaissances et les leviers abordés dans le module MP4, avec lequel il s'articule étroitement. Le module MP5 est l'occasion d'aborder plusieurs productions et mode de conduites "conventionnelles", agrobiologiques, etc. ; une attention particulière est portée à des conduites s'appuyant sur les principes et démarches liés à "agro-écologique".

A ce titre ce module est résolument orienté vers l'action, à différentes échelles de temps et d'espace. Il importe donc que son enseignement s'appuie en permanence sur des situations réelles, et que les modalités pédagogiques fassent une part importante aux mises en situations professionnelles sur le terrain. A cette fin, l'exploitation agricole de l'établissement de formation, mais aussi des exploitations partenaires, sont des supports privilégiés de tout ou partie de l'enseignement de ce module. Les séquences en milieu professionnel participent également à la formation.

Ce module comprend deux déclinaisons : une spécifique au support polyculture-élevage avec des contenus et un horaire équilibrés entre agronomie et zootechnie (MP51) et une spécifique aux établissements qui s'orientent vers un support "grandes cultures", horaire exclusif en agronomie (MP52).

Il est abordé de manière privilégiée en lien avec des activités pluridisciplinaires.

MP51

Conduite
d'un processus
de production

Support :
polyculture-élevage

Objectifs du module

- ▶ Objectif 1 : Conduire un processus de production végétale dans le cadre d'un système de culture.
- ▶ Objectif 2 : Gérer un processus de production animale dans le cadre d'un système d'élevage.
- ▶ Objectif 3 : Gérer les relations entre un processus de production végétale et processus de production animale.

Précisions relatives aux objectifs

►Objectif 1 : Conduire un processus de production végétale dans le cadre d'un système de culture

- 1.1- Repérer les principales caractéristiques d'un système de culture
- 1.2- Identifier des êtres vivants au sein d'un agroécosystème
- 1.3- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un itinéraire technique
- 1.4- Mettre en œuvre des opérations techniques
- 1.5- Évaluer les performances d'un ITK en prenant en compte différentes dimensions de la durabilité

►Objectif 2 : Gérer un processus de production animale dans le cadre d'un système d'élevage

- 2.1- Prendre en compte les caractéristiques comportementales propres à l'espèce en vue des interventions et des manipulations relatives à la conduite d'élevage (bien-être animal)
- 2.2- Intervenir sur les animaux en toute sécurité dans le respect du bien-être animal
- 2.3- Obtenir un produit de qualité en vue de sa mise en marché
 - 2.3.1- Présenter les composantes de la qualité d'un produit et leur incidence sur le paiement
 - 2.3.2- Identifier les signes de qualité et la valorisation d'un produit destiné à la vente

2.4- Analyser la conduite d'un atelier de production animale

- 2.4.1- Analyser la conduite de la reproduction
- 2.4.2- Analyser la conduite de l'alimentation
- 2.4.3- Gérer le renouvellement des reproducteurs en vue de l'amélioration génétique du troupeau
- 2.4.4- Gérer la croissance et le développement des animaux et leurs conséquences pratiques
- 2.4.5- Analyser la gestion de la santé du troupeau

2.5- Présenter les résultats technico-économiques de l'atelier de production et les impacts

- 2.5.1- Calculer les résultats technico-économiques et les interpréter
- 2.5.2- Analyser les impacts

2.6- Porter un diagnostic sur les bâtiments et les équipements d'élevage

►Objectif 3 : Gérer les relations entre un processus de production végétale et processus de production animale

- 3.1- Gérer les flux de matière entre les deux processus
- 3.2- Réaliser des choix dans la gestion de surfaces prairiales

MP52

Conduite
d'un processus
de production

Support :
grandes cultures

Objectifs du module

- Objectif 1 : Repérer les principales caractéristiques d'un système de culture.
- Objectif 2 : Identifier des êtres vivants au sein d'un agroécosystème.
- Objectif 3 : Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un itinéraire technique.
- Objectif 4 : Mettre en œuvre des opérations techniques.
- Objectif 5 : Évaluer les performances d'un ITK en prenant en compte différentes dimensions de la durabilité.

Précisions relatives aux objectifs

► **Objectif 1 : Repérer les principales caractéristiques d'un système de culture**

► **Objectif 2 : Identifier des êtres vivants au sein d'un agroécosystème**

► **Objectif 3 : Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un itinéraire technique**

► **Objectif 4 : Mettre en œuvre des opérations techniques**

► **Objectif 5 : Evaluer les performances d'un ITK en prenant en compte différentes dimensions de la durabilité**

MP6

Choix, mise en œuvre et maintenance des agroéquipements dans un processus de production

Objectif général du module :

Raisonner le choix, mettre en œuvre et maintenir des équipements afin d'optimiser leur efficacité en prenant en compte les contraintes techniques, agro-environnementales, réglementaires et en recherchant les meilleures conditions de sécurité.

Objectifs du module

- Objectif 1- Choisir les équipements à mettre en œuvre dans une chaîne de mécanisation sur des critères de fonctionnalité et de performances.
- Objectif 2- Mettre en œuvre les équipements dans une perspective d'optimisation de leur performances techniques, économiques, sécuritaires et de leur impact environnemental.
- Objectif 3- Réaliser des travaux de maintenance préventive et corrective de niveau 1 et 2 des équipements.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module vise à fournir aux élèves les connaissances et savoir-faire nécessaires pour mettre en œuvre une démarche et alimenter un raisonnement nécessaire aux prises de décisions d'ordre technique dans l'utilisation des agroéquipements impliqués dans la conduite des systèmes de production (polyculture élevage et/ou grandes cultures).

Les objectifs de ce module s'appuient sur les connaissances technologiques et pratiques acquises dans ce domaine au cours de la formation en Seconde Professionnelle. L'enseignement de ce module doit s'appuyer sur l'exploitation agricole de l'établissement ou sur toute exploitation agricole support de la formation pour la réalisation des TP/TD et des activités pluridisciplinaires.

Précisions relatives aux objectifs

►Objectif 1 : Choisir les équipements à mettre en œuvre dans une chaîne de mécanisation sur des critères de fonctionnalité et de performances

- 1.1- Identifier les travaux mécanisés à réaliser avec leurs objectifs et contraintes dans le cadre d'une chaîne de mécanisation d'une production
- 1.2- Identifier les équipements et technologies qui peuvent être mis en œuvre pour réaliser les travaux mécanisés
- 1.3- Énoncer les principes de fonctionnement des systèmes destinés à améliorer la précision, la performance des équipements et à réduire leur impact environnemental
- 1.4- Raisonner le choix d'un ou plusieurs équipements dans le cadre d'une production

►Objectif 2 : Mettre en œuvre les équipements dans une perspective d'optimisation de leur performances techniques, économiques, sécuritaires et de leur impact environnemental

- 2.1- Mettre en œuvre les automoteurs agricoles dans une perspective d'optimisation des performances et de respect des règles de sécurité
 - 2.1.1- Conduire un automoteur en sécurité
 - 2.1.2- Réaliser la liaison tracteur-outil dans une perspective d'optimisation des performances et de sécurité
- 2.2- Mettre en œuvre les équipements de production afin de satisfaire aux exigences qualitatives de l'opération, à la préservation de l'environnement et au respect des règles de sécurité
 - 2.2.1- Préparer les équipements
 - 2.2.2- Adapter les équipements au travail à réaliser et les régler
 - 2.2.3- Réaliser l'opération
- 2.3- Mettre en œuvre un chantier mécanisé

►Objectif 3 : Réaliser des travaux de maintenance préventive et corrective de niveau 1 et 2 des équipements

- 3.1- Contrôler l'état de conformité et de dangerosité des matériels dans le cadre de leur utilisation
- 3.2- Réaliser des opérations simples de mise en conformité
- 3.3- Réaliser des opérations courantes de maintenance fonctionnelle et préventive sur des automoteurs, machines, bâtiments et installations
- 3.4- Gérer les intrants et les déchets

ANEFA	Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture
APECITA	Association pour l'emploi des cadres, ingénieurs et techniciens de l'agriculture
AOC	Appellation d'origine contrôlée
APSA	Activités physiques, sportives, artistiques
BP	Brevet professionnel
CACES	Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CNAMTS)
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CDI	Centre de documentation et d'information
CGEA	Conduite et gestion de l'exploitation agricole
CPA	Capacité professionnelle agricole
EARL	Exploitation agricole à responsabilité limitée
EIE	Enseignements à l'initiative de l'établissement
EMC	Enseignement moral et civique
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnel agricole
EPI	Équipement de protection individuelle
EPS	Éducation physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESC	Éducation socioculturelle
FDA	Fiche descriptive d'activité
GAEC	Groupement agricole d'exploitation en commun
GEIQ	Groupement d'employeur pour l'insertion et la qualification
GIE	Groupement d'intérêt économique
HACCP	Hazard Analysis and Critical Control Point
IAA	Industries agroalimentaires
IGP	Indication géographique protégée
MAP	Module d'adaptation professionnelle
MG	Module général
MP	Module professionnel
MSA	Mutualité sociale agricole
NAF	Nomenclature d'activités françaises
OPA	Organisme professionnel agricole
PAC	Politique agricole commune
RFE	Répertoire français des emplois
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SCEA	Société civile d'exploitation agricole
SESG	Sciences économiques et sociales et de gestion
SIG	Système d'information géographique
SPS	Situation professionnelle significative
STE	Sciences et techniques des équipements
STP TH	Science et technique professionnelle
TIC	Titre hydrotimétrique
TIME	Technologies de l'information et de la communication
UE	Technologie de l'informatique et du multimédia
	Union européenne

Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche

Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique

1^{er} Avenue de Lowendal 75349 PARIS 07 SP

Mise à jour du 7 novembre 2019
Modifications tronc commun décembre 2021